

VILLE D'ANTONY

Conseil Municipal du 29 Juin 2023

La séance est ouverte à 20h15 sous la présidence de Monsieur Jean-Yves Sénant, Maire de la ville d'Antony.

Il est fait appel des conseillers municipaux par Monsieur Ugo Di Palma.

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

Mme SANSY à Mme FAURET

Mme MACIEIRA-DUMOULIN à M. PEGORIER

Mme LEMMET à M. FOYER

M. KALONJI à M. BEN ABDALLAH

Mme ENAME à Mme GALLI

Mme RAFIK à M. SENANT

Mme EL MEZOUEDE à Mme ROLLAND

M. le Maire : J'ai le regret de vous informer du décès de madame Colette GISSINGER, ancienne Conseillère Municipale et je vous propose de respecter une minute de silence en sa mémoire.

(une minute de silence est respectée)

- Approbation du compte rendu de la séance du 6 avril 2023.

M. le Maire : Est-ce qu'il y a des demandes de corrections ?

(Aucune observation n'est formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.)

- Liste des décisions prises par M. le Maire pendant l'intersession.

M. MAUGER : Décision 63, « mise à disposition gratuite de locaux de l'ancienne crèche de l'Aurore au profit de l'association Les Trois Sources », en commission vous nous avez présenté les activités de cette association, dans l'esprit de la réussite éducative mise en place dans le cadre du contrat de ville du Noyer Doré,. Il y a deux ans l'inspection avait émis des réserves en matière de laïcité sur ce projet dont on parle ce soir, porté par une association rattachée à la fondation des Marianistes déjà très implantée à Antony avec l'association St-Raphaël et l'établissement Sainte-Marie, pouvez-vous nous indiquer quelles étaient les réticences de l'inspection et comment elles ont été dépassées puisque les activités sont maintenant bel et bien en place ?

M. DI PALMA : Je suis étonné que la question n'ait pas été posée en commission, maintenant vous parlez de réticences, je n'ai pas connaissance de réticences de l'inspection qui connaît le projet, et comme je l'ai expliqué en commission, la réticence venait de l'école qui voulait avoir des garanties sur l'indépendance « religieuse », je vais le dire comme ça, du dispositif qu'on mettait en place, et c'est une fois les garanties données pour les personnes qui sont encadrées qu'en présence des élus dont certains sont ici on a mis en place le projet avec l'accord de l'école ; à aucun moment on ne l'a imposé à l'école.

Donc nous aussi on avait cette incertitude, on voulait s'assurer que l'association des Trois Sources avait le support logistique et organisationnel des Marianistes mais qu'à aucun moment ils n'interféreraient au niveau religieux et au niveau des enfants.

M. MAUGER : Effectivement vous nous aviez présenté le projet en commission et c'est après la commission qu'on s'est renseigné et qu'on nous a dit que la réticence ne venait pas de l'école mais de l'inspection. Visiblement le projet a dû changer entretemps.

Mme FAURET : Effectivement le projet a évolué, l'association des Marianistes a développé ce projet dans d'autres villes aussi, et vous pourrez vérifier, ils interviennent dans plusieurs pays, dans plusieurs villes et pas sur des projets à caractère religieux, par exemple des projets pour favoriser l'éducation des filles dans des pays d'Afrique notamment ; on avait échangé en 2020, en effet il y avait à l'époque une réticence de l'école Pajeaud pour l'organiser mais ensuite, quand on a contacté Monsieur Bréant, il était partant, il a vérifié le caractère laïque des interventions et des intervenants. Même si l'association des Trois Sources est soutenue par la Fondation des Marianistes, le projet est fait par l'association des Trois Sources, association déclarée sur Antony.

M. DI PALMA : En tout état de cause, s'il s'avérait qu'il y avait un problème sur ce plan, on interviendrait, et c'est pour cela que notre collègue a initié le projet avant son départ de façon que l'action perdure

dès la rentrée prochaine, s'il s'avérait qu'il y ait le moindre doute, on arrêterait.

Mme HUARD : Cela m'amène à poser une question car c'est bien dans les locaux de l'ancienne crèche de l'Aurore ?

M. le Maire : Oui.

Mme HUARD : Donc cela veut dire que ces locaux ont été réhabilités ? On nous avait dit qu'ils étaient hors d'état de continuer à accueillir un service de crèche, on constate qu'ils accueillent cette activité...

M. le Maire : Quelle est votre question ?

Mme HUARD : Ma question est : quand la crèche de l'Aurore va refonctionner ?

M. le Maire : Ecoutez, aujourd'hui on n'a même pas le personnel pour tenir les crèches qui existent !

Mme HUARD : C'est une information utile à connaître.

M. le Maire : Il y a des milliers de postes qui manquent actuellement. 25 postes non pourvus, et on ne trouve personne !

M. DI PALMA : De toute façon ce n'est pas une réhabilitation totale des locaux de la crèche, c'est un étage et le rez-de-chaussée, c'est tout, justement parce que les problèmes d'infiltration perdurent, le choix a été fait de ne pas réhabiliter l'ensemble de la crèche mais pour permettre à l'association de fonctionner, il fallait que les services techniques

réhabilitent le rez-de-chaussée qui est accessible facilement y compris aux PMR de façon qu'on puisse fonctionner. Mais ça s'arrête là au niveau de la réhabilitation.

M. EDOUARD : Sur la décision numéro 2, le collège Anne Frank nous donne un minibus ?

M. le Maire : Oui, ce n'est pas nouveau, déjà il nous le prêtait depuis des années pour emmener les élèves à Paul Roze pour une classe relais, pour des élèves qui étaient en difficultés, ce que la Ville soutenait, maintenant ils n'ont plus l'usage de ce minibus, et ils nous le donnent. On remercie chaleureusement les responsables du collège.

M. EDOUARD : Ok, merci. Alors sur un ensemble de décisions, la 10, la 25, la 26, et la 35, cela concerne le sport : il s'agit de mise à disposition d'installations sportives du stade Georges Suant, pour certaines fois c'est 77 €, d'autres fois c'est 38 €, qu'est-ce qui justifie ces différences de tarifs ?

M. le Maire : Il y a demi-tarif pour les fédérations sportives. C'est le tarif normal pour les autres. Et la gratuité pour les clubs antoniens bien entendu.

Mme DESBOIS : Une question sur la décision 22 qui touche au marché de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction du groupe scolaire Anatole France, vous nous avez indiqué en commission le phasage des différents travaux, avec une phase d'études qui est lancée, un démarrage

des travaux a priori prévu durant l'été 2026 pour une livraison des bâtiments fin 2026 et une mise en service à la rentrée 2027, est-ce que c'est un calendrier que vous confirmez Monsieur le Maire ? C'est un sujet dont il est question depuis avant votre réélection en 2014, ce serait important de le savoir.

M. le Maire : Oui, je confirme, on ne peut jamais exclure qu'il y ait des problèmes lors de constructions de collèges ou d'écoles, on l'a vu pour Dunoyer de Segonzac qui a traîné en longueur, on ne peut rien exclure mais si tout va bien, c'est ce qu'on fera. On espère tous évidemment que les entreprises ne vont pas avoir de faillites ou d'autres problèmes.

Mme DESBOIS : En rebond par rapport à cela, je tiens à saluer le Département en tant que collectivité et toutes les entreprises qui ont été à la manœuvre sur le collège Anne Frank qui ont tenu très exactement leurs délais. Je pense que c'est assez remarquable et j'imagine que vous ne serez pas sans faire appel nonobstant évidemment les conditions de marchés publics, il y a probablement derrière des entreprises de grande qualité en capacité de tenir leurs délais.

M. le Maire : Il a payé cher pour cela ! Le Département est capable de payer cher, ce n'est pas un problème pour lui !

Mme DESBOIS : J'ai une question plus anecdotique : à la décision 27 il est question d'un cahier des charges pour la réalisation d'un bilan relatif aux gaz à effet de serre, pourriez-vous en dire un peu plus ?

M. le Maire : C'est le bilan carbone de la ville, enfin de la municipalité. Pas des habitants, uniquement de la municipalité. En tout cas pour le moment. On aura des chiffres précis de ce que consomme la Ville avec ses bâtiments municipaux, etc.

Mme DESBOIS : Les services, les bâtiments, l'externalité en fait en termes de bilan carbone ? D'accord.

M. le Maire : Oui. On fera peut-être au final un bilan carbone de l'ensemble de la ville mais c'est plus compliqué et plus aléatoire. On maîtrise mal les données.

Mme DESBOIS : J'imagine que les résultats seront mis à disposition ?

M. le Maire : Oui, bien sûr.

Mme REMY-LARGEAU.- Sur la 52, d'abord on ne peut que se réjouir que des stores soient installés dans ces écoles, il nous a été dit en commission Urbanisme que d'autres écoles allaient être pourvues, très bien, j'aurais deux questions : D'abord, avez-vous une idée des différentes températures qui ont pu être observées dans les établissements scolaires au cours de ce mois de juin ? Est-ce qu'il y a des moyens mis en œuvre pour les mesurer ? Parce que j'ai souvenir que dans une des écoles, c'était la maitresse qui venait avec son thermomètre personnel et qui demandait aux enfants de noter pour bien mettre en évidence qu'elles étaient élevées. Et deuxième chose : puisqu'on peut s'attendre à ce que les prochains étés,

et même les printemps, soient chauds voire très chauds, quelles sont les autres mesures envisagées sur les anciens bâtiments pour lutter contre cette chaleur ?

M. le Maire : Vous n'avez pas suivi la réunion sur le programme de l'énergie ? Tous les immeubles, et donc toutes les écoles, dans les cinq ans qui viennent vont bénéficier de travaux d'isolation pour diminuer considérablement leur consommation d'énergie et pour améliorer le confort des élèves et des professeurs. On a commencé par les stores, ce ne sont pas vraiment des travaux d'énergie mais déjà ça améliore le confort.

On a dépensé déjà 1,2 M€ de stores pour les écoles qui en ont été équipées, on a commencé par celles qui étaient le plus exposées au soleil et par les classes les plus exposées dans ces écoles, on va continuer l'an prochain avec 2 M€ de stores ; au total on dépassera 3,2 M€.

Par ailleurs, nous disposons d'ores et déjà depuis l'an dernier de capteurs qui ne font pas que capter le CO2 mais nous renseignent aussi sur les températures. On connaît les températures des 230 classes de la ville. Et même chose pour les crèches et tous les équipements qui sont maintenant équipés de capteurs. L'an prochain on pourra maîtriser à distance les températures de l'ensemble des équipements, et en particulier des classes.

Il y a un mois et demi à peu près, nous avons exposé notre programme énergie de la ville, il s'élève à 30 – 35 M€ sur cinq ans, donc 5 à 6 M€ par an.

Mme PRECETTI : Je voudrais juste ajouter un mot sur ce sujet : on peut vouloir des marqueurs et des indicateurs chiffrés, c'est une bonne chose en effet, mais nous avons vu tous l'expérience de deux écoles concernées avec la satisfaction des enseignantes et des élèves de ces classes qui ont expérimenté au mois de juin l'utilité de ces capteurs puisqu'elles nous ont dit très clairement qu'il y avait eu un avant et un après.

M. ARJONA : Pour compléter ce que dit Mme Précetti, oui les enseignantes puisque ce n'étaient que des femmes dans l'école où j'ai assisté au conseil d'école, étaient ravies. Et s'agissant des capteurs, il y a la possibilité de voir non seulement en central si la température est adaptée mais même les enseignantes elles-mêmes pourront voir la température en interne. Ce sera dans les deux sens.

Mme HUARD : Sur la 31, le parking du centre-ville, je crois que ça intéressera peut-être les Antoniens qui nous écoutent de savoir ce qu'il se passe, là c'est un avenant au marché mais pourriez-vous donner des informations sur le déroulé des travaux suite au creusement puis au rebouchage ?

M. le Maire : Les travaux seront terminés au plus tard le 15 février 2024.

Mme HUARD : On nous a donné une explication en commission mais je crois qu'il y a beaucoup d'Antoniens qui attendent des explications...

M. le Maire : Je viens de vous le dire, 15 février 2024. Et il n'y a pas d'explication à donner, les travaux seront terminés, c'est tout.

- Déclaration d'intention d'aliéner

M. le Maire : Des questions ?

Mme HUARD : Nous avons vu qu'il y a une baisse très sensible du nombre de transactions... Je crois que l'an dernier à la même époque on avait le double à peu près, dans le budget 2023, on avait anticipé les droits de mutations, avez-vous une estimation de l'impact... ?

M. le Maire : Une estimation, non, mais ce que je peux vous dire aujourd'hui, c'est que la baisse des DIA est de l'ordre de 30 %. Mais comme il y a un différé entre la signature des DIA et le temps où l'argent est versé, on bénéficie encore des transactions de l'an dernier avec des chiffres bien meilleurs.

D'autres questions sur les DIA ?

S'il n'y en a pas, on passe à la question écrite de M. Mauger au nom du groupe Antony Terre Citoyenne, je vous lis la question :

Monsieur le Maire,

Depuis fort longtemps, notre groupe municipal **Antony Terre citoyenne** et nos prédécesseurs, défendons l'intérêt économique et écologique à exploiter la géothermie profonde.

Contrairement à la géothermie de faible profondeur, que vous mettez en place à l'échelle d'une poignée d'équipements publics antoniens, beaucoup des villes des environs ont bien compris l'intérêt d'un réseau de chaleur urbain alimenté à 50 % au moins par la géothermie profonde. On peut citer Arcueil, Bagneux, Cachan, Châtillon, Chevilly-Larue, Gentilly, L'Haÿ-les-Roses... sans oublier, plus proche de nous, Fresnes.

Depuis 37 ans, Fresnes a développé un réseau à l'échelle de la ville pour chauffer l'équivalent de 10 000 logements. Ce réseau exploite la géothermie de la nappe du Dogger, à 1 800 mètres de profondeur. L'eau sort de cette roche spongieuse à 74 °C.

Le 17 avril dernier, la Mairie de Fresnes a organisé une réunion publique au sujet d'un nouveau projet de développement de son réseau de chaleur. Pour encore améliorer son mix énergétique, notre voisine souhaite ajouter, aux trois puits de la Cerisaie, deux nouveaux puits qui seraient forés dans le Parc des Aulnes, à moins de 100 m des Antoniens de la rue Pierre-Gilles de Gennes. L'un de ces nouveaux puits permettra d'extraire l'eau chaude du Dogger, l'autre de réinjecter cette même eau, refroidie par son passage dans les échangeurs thermiques du réseau de chaleur urbain.

Pourquoi un projet si proche d'Antony ? Parce que la partie antonienne du Dogger représente la meilleure ressource géothermale inexploitée des environs. En 2014 déjà, le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) indiquait « *un accroissement important de la surface du réservoir [du Dogger] impactée par l'injection d'eau froide dans toute la partie ouest du Val-de-Marne, ne laissant que très peu de place disponible dans ce secteur pour de nouvelles opérations.* »

Puisque vous n'avez jamais semblé vous y intéresser sérieusement, c'est donc Fresnes qui pourrait exploiter ce potentiel géothermique qui, même s'il se situe sous nos pieds, appartient à l'État et non pas à la ville. C'est l'État qui examine, au cas par cas, les projets qui lui sont présentés et qui accorde, ou pas, les permis d'exploitation demandés.

Lors de la commission chargée de la transition écologique et du développement durable du mois de mai, lorsque je vous questionnai sur le projet de Fresnes, vous nous répondiez que le Préfet des Hauts-de-Seine s'était auto-saisi de ce projet et qu'il vous avait demandé votre avis.

Pouvez-vous indiquer quel est l'avis que vous avez rendu ? Pouvez-vous confirmer, ou pas, l'existence d'un contre-projet ? S'il existe, quelles sont les grandes lignes de ce contre-projet ?

En juin 2017, il y a 5 ans, Antony adhéra à la compétence « Développement des énergies renouvelables » du SIPPAREC. Le rapport de présentation au conseil municipal mettait en avant le fait qu'une étude pour le compte du département des Hauts-de-Seine montrait, je cite, « *qu'un potentiel intéressant existe pour l'implantation d'un site de production et de distribution d'énergie géothermique sur le territoire d'Antony, compte tenu de la présence à environ 1 400 mètres de profondeur de la nappe dite du Dogger présentant des caractéristiques de chaleur et de pérennité très significatives.* » Le rapport poursuivait, je cite toujours : « *Sur le fondement d'une étude de faisabilité complémentaire, un réseau de chaleur géothermique pourrait par exemple desservir le futur quartier Antonypole et également le quartier Guillebaud/Lavoisier proche.* »

Pouvez-vous nous indiquer quelle suite a connu cette adhésion à la compétence « Développement des énergies renouvelables » du SIPPAREC ? L'étude de faisabilité dont il était question a-t-elle été menée ? Quelles en ont été ses conclusions ?

En février 2022, lors de l'examen du rapport sur la situation de la ville en matière de développement durable, lorsque je vous ai posé la question en des termes très simples : « *Comptez-vous développer un réseau de chaleur en géothermie en eaux profondes dans le futur quartier Antonypole ?* », vous n'avez pas pris la peine de nous répondre.

Plus récemment, le dernier rapport annuel du Syndicat mixte Massy-Antony pour le chauffage urbain (Simacur), montrait une possible extension de son réseau vers Antonypole et vous nous avez dit la nécessité de trouver une autre source d'énergie pour alimenter ce réseau.

La géothermie profonde est-elle envisagée ? Le Simacur a-t-il lancé une étude de faisabilité sur le sujet ? Quelles en sont les conclusions ?

Depuis le mois de janvier, la ville de Wissous étudie aussi la possibilité d'un réseau de chaleur, alimenté par la géothermie et/ou le datacenter Amazon et éventuellement raccordé à celui du Simacur.

Est-ce effectivement une possibilité étudiée en lien avec l'extension du réseau du Simacur vers Antonypole ? Si c'est bien le cas, où en est cette réflexion ?

Nous ajoutons une dernière demande sur le sujet.

Nous vous demandons les documents du Schéma directeur énergétique

d'Antony en rapport avec la géothermie.

Pour conclure, au lieu de dénigrer Fresnes comme vous le faites régulièrement, pourquoi ne pas entamer un dialogue constructif ? Les sujets ne manqueraient pas :

- Non seulement l'exploitation de la géothermie profonde,
- Mais aussi la possibilité d'un raccordement des logements du quartier Descartes/Guillebaud au réseau de chaleur de Fresnes,
- Mais aussi, pour rester dans le même quartier, le désenclavement du quartier Descartes,
- Ou le soutien à la MJC de Fresnes, aujourd'hui en difficulté et fréquentée à 30 % par des Antoniens,
- Ou encore un échange d'expérience sur les centres de santé, puisque celui de la Croix Rouge dans le quartier du Noyer Doré bat toujours de l'aile, pendant que le centre municipal de santé de Fresnes est lui aussi largement fréquenté par nos habitants,
- Et bien sûr, si le nouveau doublet de puits du Parc des Aulnes voit le jour, l'indispensable mur de protection antibruit qui permettra d'atténuer des travaux nécessairement très longs et très bruyants.

En vous remerciant par avance de vos réponses, le groupe municipal **Antony Terre citoyenne** vous adresse, Monsieur le Maire, l'expression de ses salutations citoyennes

David Mauger, *pour le groupe*

Ma réponse

Pour résumer les deux pages de votre question, Monsieur MAUGER, je dirai que vous nous reprochez de ne pas nous être intéressés jusqu'à présent à la géothermie à la différence de Fresnes et de quelques autres villes et d'avoir ainsi, comme vous le dites, laissé notre sous-sol en déshérence, à la merci des prédateurs. Et vous nous demandez quelle est notre réaction au projet que Fresnes, précisément, vient de présenter et si nous avons désormais, nous-mêmes, un projet de géothermie.

Pour le passé, c'est vrai, la ville d'Antony ne s'est pas intéressée à la géothermie. Jusqu'à ces dernières années, le fuel et le gaz étaient abondants et bon marché et la géothermie de profondeur paraissait vraiment trop chère. Pour aller puiser l'eau des aquifères situés à 1500 mètres sous terre – En Île de France, l'aquifère, c'est le dogger – il faut d'énormes investissements. Un puits, c'est 15 millions d'euros et, pour les canalisations qui mènent aux logements à chauffer, c'est 1 million d'euros le kilomètre. Pour un réseau de géothermie dans une ville comme Antony, il faut investir entre 30 et 50 millions d'euros. Pour rentabiliser une telle dépense, il fallait chauffer au

moins 10000 logements et dans un périmètre restreint pour limiter la longueur des canalisations.

Dans ces conditions, si, depuis les années 80, plusieurs communes du Val de Marne et de la Seine St Denis, comme Fresnes, Chevilly-Larue, Cachan, Maison-Alfort et la Courneuve, ont choisi la géothermie, pour l'ensemble de l'Île de France la géothermie ne chauffait encore en 2020 que 200 000 logements sur les 6 millions que compte l'Île de France (soit 3%).

Antony n'a donc pas choisi la géothermie dans les années 80, mais mes prédécesseurs ont fait un autre choix tout aussi vertueux au plan de l'environnement : celui du chauffage urbain assuré par l'incinération des ordures ménagères, et créé à cette fin en 1969 le SIMACUR avec la ville de Massy.

Or, il faut que vous sachiez que l'utilisation pour le chauffage urbain de la chaleur produite par l'incinération des ordures ménagères est considérée par l'ADEME comme plus vertueuse encore que la géothermie. En effet, il y a deux ans, l'ADEME a refusé de financer une étude du SIMACUR sur la géothermie parce que, selon elle, la géothermie n'apportait pas d'avantages par rapport à l'incinération. Le SIMACUR a néanmoins réalisé l'étude en question.

Aujourd'hui, en raison de la fin programmée de l'utilisation des énergies fossiles, la géothermie devient une source d'énergie indispensable pour le chauffage. Beaucoup de communes dans les Hauts-de-Seine lancent leurs projets, en particulier dans notre territoire Vallée Sud Grand Paris. Le gouvernement, pour sa part, a annoncé en début d'année un plan d'actions pour le développement de la géothermie avec pour objectif d'augmenter de 40% le parc d'ici 2030. On ne peut plus se passer désormais de la géothermie.

Nous avons donc réalisé les études que nous avons entamées depuis 2 ans avec le SIMACUR, à qui, comme vous le savez, nous avons délégué depuis 50 ans notre compétence « chauffage urbain ». Mais, il y a deux mois, nous avons découvert que la ville de Fresnes avait, sans excès de communication et de concertation préalable avec ses voisins, conçu aussi un projet qui nous concerne au plus haut point.

D'abord parce qu'il tend à puiser l'essentiel de son eau dans notre sous-sol. Pourquoi ? Parce que depuis 35 ans l'exploitation de la géothermie par la ville de Fresnes a épuisé les capacités calorifiques de sa nappe : l'eau du dogger dans le sous-sol de Fresnes a perdu près de 10 degrés en raison des rejets d'eau froide après son utilisation pour le chauffage des logements fresnois. Contrairement à ce qu'on pouvait penser naïvement, la géothermie n'est pas une énergie renouvelable. Il faudra 100 ans pour que la nappe de Fresnes retrouve sa chaleur d'origine.

Fresnes est donc contraint, pour alimenter son réseau en eau chaude, de venir chercher son eau chaude là où il y en a encore : à Antony !

Ce qui vient en concurrence directe avec notre projet.

Par ailleurs, Fresnes a choisi de placer son puits dans le parc des Aulnes qui est situé, comme vous l'avez indiqué, à 50 mètres exactement de la rue Pierre Gilles de Gennes et de notre résidence de Tourvoie. Or, il faut savoir que pour creuser un puits de 1500 mètres, il faut installer un engin de 40 mètres de haut – l'équivalent d'une tour de 12 étages – sur un terrain de 5000 m² – l'équivalent d'un terrain de football (100 mètres sur 50), qui aura été préalablement bétonné et recouvert de bitume. Et pour creuser les 1500 mètres du puits, cet engin devra fonctionner sans interruption, jour et nuit, pendant plusieurs mois.

Et quand le puits sera terminé, il restera sur le site un bâtiment qui abritera la pompe pour faire monter l'eau du dogger. Elle sera établie sur un terrain en béton de 2000 m².

Je n'aimerais pas être à la place de nos 350 familles de Tourvoie, qui habitent à moins de 100 mètres de cet engin, des collégiens de Descartes, qui étudient à 200 mètres, et des 500 familles de la résidence Guillebaud qui vivent à 450 mètres. Ainsi que des écologistes de Fresnes qui vont devoir accepter avec enthousiasme la destruction de la moitié du parc des Aulnes et l'abattage de centaines d'arbres.

Pour exploiter l'eau qui se trouve dans son sous-sol profond, la ville d'Antony travaille sur un autre projet qui sera présenté prochainement au préfet de Hauts-de-Seine.

Pour le puits, nous avons choisi de le positionner **sur Antonympole**, où la ville ne manque pas de terrains déjà artificialisés et éloignés de toute habitation. Il ne provoquera donc pas de nuisances, ni pour l'environnement, ni pour le voisinage.

Il n'y a pas d'autre terrain équivalent à Antony.

Le réseau de géothermie que nous allons réaliser à partir de ce puits **sera interconnecté avec l'actuel réseau de chauffage urbain du SIMACUR**, et exploité en association avec la ville de Massy. La chaleur fatale excédentaire de l'usine d'incinération des ordures ménagères de Massy, qui est produite en dehors de la période de chauffage, et dont, de ce fait, nous n'avons pas l'usage, est aujourd'hui rejetée dans l'atmosphère. C'est de l'énergie perdue. **Avec notre projet, elle sera injectée dans le dogger. Elle permettra ainsi de réchauffer l'eau de l'aquifère et de compenser au moins partiellement les effets du refroidissement** provoqué par l'exploitation de la géothermie. La nappe placée sous Antony pourra ainsi

conserver ses vertus calorifiques plus durablement, et nous pourrons éviter l'épuisement rapide de la ressource dont a été victime en 35 ans la ville de Fresnes.

Il reste encore à approfondir ce projet et à en définir la puissance et les contours de la « gélule » d'exploitation. Nous y travaillons avec un bureau d'études expérimenté en liaison étroite avec le Territoire Vallée Sud Grand Paris, ainsi qu'avec le département des Hauts-de-Seine.

Il appartiendra à l'Etat de trancher entre les différents projets. Il faut le savoir, le code minier évolue. Une ordonnance du 13 avril 2022 a modifié le régime d'attribution des titres miniers de géothermie pour mieux prendre en compte l'environnement, le droit de la concurrence et la participation du public.

On peut s'attendre à ce que désormais la règle du « premier arrivé, premier servi » qui était encore en vigueur dans ce domaine ne s'applique plus et que l'État prenne davantage en compte les incidences de projet sur l'environnement et sur le voisinage.

I – FINANCES

1 - INSTAURATION DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE A COMPTER DU 1er JANVIER 2024

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

(Lecture du rapport de présentation)

M. le Maire : Des questions ?

M. EDOUARD : C'est une délibération à la double logique : d'une part vous avez besoin de ressources financières, vous n'avez pas beaucoup de leviers fiscaux, l'Etat vous les a tous pris ou quasiment, donc c'est logique.

D'autre part l'espace public Antonien est envahi de publicités, et donc cette décision peut être un outil pour réduire l'invasion en cours ; donc pas de problème particulier.

Cependant il nous semble que votre démarche est un peu timide, voire trop timide, je ne suis pas sur le même plan que le rapporteur car ce que j'ai compris, c'est que vous exonérez non seulement les publicités pour lesquelles la loi prévoit cette exonération, donc les enseignes de moins de 7 mètres carrés, les panneaux qui sont déjà taxés par les droits de voirie mais vous exonérez aussi le mobilier urbain, les panneaux Decaux, les pré-enseignes de moins de 1,5 mètre carré, choses qui ne sont pas forcément à exonérer dans la loi.

D'autre part vous restez relativement modérés dans les taxes que vous voulez appliquer alors que la loi vous permet d'aller sensiblement plus loin. Il nous semble qu'il faut des actions fortes pour juguler la débauche de publicité dans les rues d'Antony. Je prendrai deux exemples : le premier, ce sont les panneaux qui sont semés par exemple sur les trottoirs de la rue Mounié, ou à l'angle des commerces sur l'ensemble du parcours, ce sont de véritables portes de danger pour les personnes à mobilité réduite et pour les bébés en poussette. Alors je ne sais pas s'ils sont déjà soumis à un droit de voirie mais en tout cas, sur cet axe publicitaire, s'ils font moins de 1,50 mètre carré, ils seront exonérés. Sur le plan de la

logique de circulation, ce sont des obstacles qui pourraient être supprimés de l'espace public.

Deuxième exemple : les publicités lumineuses ; elles sont déjà interdites par le règlement intercommunal de publicité, mais à l'exception de la rue Mounié, exception notable et exemplaire, les publicités nocturnes continuent d'éclairer sans raison la nuit profonde. Sur la RD 920, à minuit c'est Versailles ! Les cuisinistes, les fleuristes, les auto-écoles, les agences immobilières, et même les lingerie coquines !

Alors taxez, oui, mais taxez large, taxez fort, et faites appliquer la réglementation !

M. MEDAN : Merci, alors d'abord on n'est pas obligés d'aller au maximum des taxes tout de suite, ensuite un autre élément important : c'est que les droits de voirie existent déjà et rapportent à peu près 150.000 €, ce n'est pas négligeable, et ça soustrait un certain nombre d'éléments à la taxe de publicité.

Troisième point : il y a des exonérations dans la loi que je ne connais pas par cœur, vous n'en serez pas surpris, des exonérations pour tout ce qui est panneaux qui annoncent une pharmacie, un service public ou autre, donc si l'on fait le compte il y a beaucoup d'exonérations qui ne sont pas présentées ici parce qu'elles sont directement exclues de cette taxe sur la publicité.

Et pour compléter, peut-être que de refaire dans quelque temps la rue Mounié, par exemple, avec une réalisation qui tienne compte de cette inflation de panneaux publicitaires et qui va forcément limiter ces panneaux, ce sera aussi un élément plutôt favorable qui ira dans le même sens.

M. le Maire : Pour moi, en tout cas, la taxe s'applique uniquement sur les publicités qui ne sont pas sur la voirie, celles qui sont sur la voirie payent un droit de voirie, les autres ne payaient rien car elles étaient en dehors de la voirie. On applique la taxe uniquement sur celles qui ne sont pas sur la voirie et on va appliquer le taux maximum à ma connaissance, et si ce n'est pas le cas, je vais le faire faire. Pour moi c'est le maximum. Je n'ai pas vérifié mais ce sera le maximum.

M. EDOUARD : Très bien.

M. le Maire : On me dit derrière moi qu'on applique bien le maximum.

Mme CHABOT : Nous avons eu l'occasion d'échanger sur cette délibération en commission, j'avais compris que c'étaient des tarifications maximales, et je trouve que là c'est extrêmement symbolique. Une petite question tout de même : qu'est-ce que la ville attend de cela ?

M. le Maire : Pas grand-chose, ce n'est pas cela qui va nous sauver mais ça rapporterait d'après les services 35.000 € qui s'ajoutent aux 150.000 déjà obtenus des droits de voirie, ça fait 185.000, ce n'est pas extraordinaire.

Mme CHABOT : je vais profiter de cette délibération pour faire un signalement sur cette taxe : on constate, en tout cas à proximité d'un établissement public et d'un établissement scolaire, malgré l'arrêté préfectoral qui date de 2017, qui interdit à proximité des établissements scolaires la publicité pour des boissons alcoolisées dans un périmètre de 200 mètres, c'est quand même assez régulièrement que dans l'abribus en face du collège Anne Frank il y ait des publicités pour de la bière et autres alcools de ce type-là. Je ne sais pas du tout si c'est le territoire ou si c'est la Ville qui a la prérogative du contrôle de la publicité...

M. le Maire : C'est la Ville.

Mme CHABOT : Alors je vous le signale car on n'a pas toujours l'œil sur tout mais c'est assez régulier.

M. le Maire : Merci, si c'est illégal on va voir.

Mme HUARD : Je voulais juste signaler que certaines villes ont pris des mesures plus ambitieuses, très ambitieuses comme la ville de Lyon qui vient d'interdire la publicité lumineuse.

M. le Maire : Le sujet n'est pas celui-là.

Mme HUARD : Non mais ça prouve que c'est possible et qu'on peut aller plus loin pour réduire ces débauches publicitaires qui encouragent le consumérisme et qui ont des conséquences dramatiques pour l'environnement.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité.)

2- APPLICATION DU TAUX D'EFFORT AUX TARIFS DE CERTAINES ACTIVITES MUNICIPALES A COMPTER DU 1er SEPTEMBRE 2023 – MODIFICATIF

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

(Lecture du rapport de présentation)

M. le Maire : Des questions ?

M. MAUGER : Merci pour cette présentation. Au mois d'avril vous avez fait voter le taux d'effort pour les tarifs scolaires, vous nous aviez dit que c'était une remise à plat des tarifs pour aboutir à une tarification progressive, et vous nous aviez répondu : d'accord pour organiser une réunion sur ce sujet. Maintenant vous souhaitez durcir le système de réservation des centres de loisirs sans aucune concertation avec les familles hormis une réunion en visio de dernière minute si j'ai bien compris. En commission vous indiquiez qu'il y aurait jusqu'à 20 % d'absentéisme après les réservations et que cet absentéisme a un coût pour la Ville puisque les familles ne payent pas le prix intégral du service.

Après avoir présenté des mesures très coercitives, à savoir la double facturation en cas d'absence injustifiée et trois jours de carence en cas d'absence justifiée, vous en êtes finalement venus à avancer le moment de la réservation, les familles devront réserver sept jours à l'avance au lieu de deux jours jusqu'ici. En outre, en cas d'absence répétée, l'enfant pourra

être exclu durablement du centre de loisirs. Faut de dialogue avec les familles vous semblez croire que vous devez corriger les familles récalcitrantes ! La réalité est toute autre : les témoignages mettent souvent en avant que les familles cumulent à la fois un travail qui va malheureusement bien souvent au-delà de 35 heures hebdomadaires, de longs trajets, et pas de jour de congé qui leur permette de s'occuper de leurs enfants le mercredi. Alors elles réservent en se disant qu'après tout elles sont prêtes à payer même si entretemps elles trouvent une solution attrayante, par exemple un grand-parent de passage qui sera ravi de passer un jour avec son petit-fils ou sa petite fille, ou un copain du quartier qui l'invite à venir passer un moment chez lui, en tant que parents on a tous envie d'en faire bénéficier son enfant.

Durcir le système, c'est indéniablement accroître la charge mentale de ces mamans à qui revient trop souvent le rôle de s'occuper des enfants.

Nous vous demandons de nouveau, Monsieur le Maire, puisque vous refusez que la Caisse des Ecoles traite d'autres sujets que la réussite éducative, la création d'une commission extra-municipale sur les modalités et la tarification des services périscolaires intégrant des élus des différents groupes et des représentants de parents d'élèves. Et nous vous demandons de reporter la décision qui nous est proposée dans l'attente d'un constat partagé et des mesures qui seraient proposées par cette commission.

Mme FAURET : Comme nous l'avons dit à plusieurs reprises, notamment au mois de février, nous vous avons dit que nous avons l'impératif de revoir le règlement pour répondre à plusieurs exigences : d'avoir d'abord le respect des conditions d'accueil, et aussi le respect de l'encadrement, aussi bien pour les maternelles que pour les élémentaires.

Il est arrivé plusieurs fois cette année d'avoir un animateur pour trop d'élèves présents, notamment le mercredi matin, donc nous avons proposé à l'issue de la commission que nous allions revoir ce règlement, ce qui a été fait. Les parents d'élèves ont été informés de ce règlement présenté ce soir. Nous avons reçu hier deux présidents d'associations de parents d'élèves, nous leur avons exposé toutes nos contraintes et ce délai de 7 jours leur semble aussi un délai impératif pour que les équipes travaillent correctement.

Donc c'est une inscription et un règlement en avance, et une exclusion en cas de trois absences non justifiées, l'inscription se faisant sur internet.

M. MAUGER : J'ai été très surpris que vous n'ayez pas organisé en amont un rendez-vous avec les associations de parents d'élèves pour discuter des mesures que vous comptiez prendre et c'est pour cela qu'il me semble essentiel de reporter la délibération de ce soir.

Par ailleurs, en passant de deux jours à sept jours d'anticipation pour les familles, je ne vois pas comment ça va résorber les différentiels entre les déclarations et les présences.

Mme FAURET : Je vous l'ai dit, il nous faut un nombre suffisant d'animateurs le mercredi, il nous a déjà été demandé d'avoir 20 à 30 animateurs sur les centres, une semaine à l'avance ça nous permet de nous organiser.

Mme DESBOIS : Nous avons en commission longuement évoqué le sujet et je vous en remercie, je trouve plutôt favorable ce principe de facturation pour des absences justifiées par un certificat médical, ça me semble assez difficile, pour les raisons évoquées par M. Mauger, il nous semble que c'est la double peine.

Sur cette délibération, nous sommes d'accord avec vous pour dire que les services ont un coût et que cela demande une organisation évidemment pour respecter les mesures de sécurité et avoir un encadrement au meilleur niveau, il est important pour les parents qui ont besoin de faire garder leurs enfants d'y accéder et toute absence soumise à l'unité pour absentéisme est importante.

Nous ne sommes pas certains que d'accroître le délai de prévenance pour réservation va limiter l'absentéisme, je rejoins donc M. Mauger sur le fait qu'exiger de s'organiser une semaine à l'avance risque peut-être d'avoir un principe de précaution amenant les familles à

réserver et ensuite payer même si j'entends pour la ville la nécessité d'anticiper pour l'organisation. C'est je dirais une quadrature du cercle entre la nécessité pour la Ville de continuer à assurer la qualité de service et de limiter l'absentéisme et les besoins des familles, c'est pour cela que faute d'apporter une solution qui puisse convenir des deux côtés, je vous invite à aller voir comment d'autres collectivités gèrent ce sujet-là.

Et je crois donc que cette modification de règlement nous paraît hâtive, on pourrait se laisser du temps pour présenter des chiffres sur l'absentéisme, des hypothèses aussi de mise en œuvre d'actions palliatives, des choses qui permettraient de prendre des décisions plus fondées, plus concertées. Sinon nous n'allons pas voter contre mais nous abstenir sur cette délibération.

Mme CHABOT : Je note d'abord que le problème de l'absentéisme ne sera sans doute pas tout à fait résolu avec la proposition qui est faite parce que ça va amener des gens à demander des certificats médicaux, à titre personnel je pensais que cela pouvait être intéressant de donner aux gens le droit à une absence par trimestre ; et je crois que pour responsabiliser les gens, il faudrait peut-être que soient remontés très régulièrement les taux d'inscription et les taux d'absentéisme, parce que les gens qui voudraient une place et qui n'en ont pas pourraient se rendre compte dans les faits pourquoi on ne peut pas les inscrire.

Mme FAURET : Madame Desbois a demandé comment faisaient les autres communes, il y en a où il y a plus de souplesse, où les enfants peuvent s'inscrire deux jours avant, il y en a d'autres où l'on s'inscrit au mois, d'autres au trimestre, Antony a toujours choisi de faire au trimestre pour le périscolaire ou autre, et une semaine ça reste encore assez souple par rapport à ce que font d'autres villes. Mais comme on l'a dit aux associations de parents d'élèves, on a un cadre à respecter et on s'inscrit dans ce cadre.

Et par rapport aux certificats, on s'est engagé auprès des associations de parents d'élèves à communiquer et à leur donner tous les mois ou tous les deux mois des chiffres d'absence pour que les parents comprennent et acceptent un peu de civisme aussi. On fera des bilans au cours de l'année.

M. le Maire : Et si vous avez d'autres solutions, on est preneurs. Vous réfléchissez, nous réfléchissons à améliorer le système, il faut arriver à réduire l'absentéisme qui nous coûte quand même très cher.

M. MAUGER : Notre proposition est très simple : c'est la création d'une commission extra-municipale. Vous nous tendez la main mais sans aller jusqu'au bout, jusqu'à créer cette commission extra-municipale.

M. le Maire : On a dit qu'on pourra retravailler sur des règlements de CML pour améliorer le fonctionnement. S'agissant des tarifs, nous allons quand nous aurons un peu de temps créer un groupe de travail

informel avec vous, avec Mme Desbois, avec tous les élus qui s'intéressent à ce sujet pour réfléchir aux conditions d'amélioration du taux d'effort mais pour l'absentéisme je ne vois pas comment faire. On n'a pas encore eu le temps depuis six mois, on a été un peu la tête sous l'eau !

(Vote à main levée pour les CML : 41 voix Pour, 4 voix contre et 4 abstentions.)

Vote à main levée pour le Club Scientifique : délibération adoptée à l'unanimité.)

3 - FIXATION DE DIVERS TARIFS MUNICIPAUX POUR LES ACTIVITES NON SOUMISES AU TAUX D'EFFORT

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. MEDAN : Le troisième rapport est décomposé en trois sous-rapports : il concerne le stationnement, le cinéma et le sport pour tous. Sur le stationnement, il s'agit de l'adoption des tarifs des abris vélos sécurisés installés sur le parking de l'Hôtel-de-Ville et sur le parking Croix de Berny. Deuxième point : il s'agit de la gratuité pour les abonnés au parking automobile et pour les employés municipaux. Pour les autres tarifs, c'est inchangé.

Pour le cinéma, application de tarifs adoptés par les coordinateurs régionaux pour les dispositifs d'éducation aux images, etc.

Et le sport pour tous : possibilité d'inscription en cours d'année scolaire moyennant un tarif des deux tiers du tarif annuel, le tarif annuel reste inchangé évidemment.

Est-ce que vous avez des questions ?

Mme HUARD : Concernant les parkings vélos, on constate effectivement qu'il y a un nombre de parkings et de places de vélos qui peine à suivre l'augmentation de la pratique, on le voit le dimanche au marché où il y a vraiment saturation ou à la gare du RER d'Antony, et donc le fait que l'on ouvre deux sites de parkings supplémentaires est intéressant. Évidemment cela répond à un besoin, je pense qu'il faut effectivement accompagner la croissance avec encore davantage de sites, en prenant sur les places de stationnement voitures. On peut installer des box autoportants, sécurisés, qui permettent de créer des places peut-être assez rapidement. Et puis anticiper la croissance dans les nouveaux aménagements.

En commission vous nous avez annoncé aussi la recherche de compatibilité avec les parkings accessibles avec le Pass Navigo, effectivement cela paraît indispensable puisqu'aujourd'hui ce badge ne donnera accès qu'à deux parkings, ce qui fait que concernant le tarif, ça nous paraît quand même un petit peu excessif en tarif annuel de demander 30 € d'abonnement, déjà vous rendez le tarif journalier et mensuel plus accessible que celui du parking Véligo et il nous paraît qu'on pourrait

également faire un tarif plus intéressant, sachant qu'aujourd'hui ce badge ne donnerait accès qu'à deux parkings sur la ville, et il n'y a pas d'interopérabilité avec d'autres parkings dans d'autres communes sur le Territoire.

Et une question supplémentaire : est-ce qu'il y aura de nouveau des arceaux en libre accès à l'hôtel de ville puisqu'actuellement je crois que soit ils n'existent plus, soit ils ne sont plus accessibles.

Mme PRECETTI : Je vous réponds rapidement : je ne comprends pas votre question sur les tarifs parce que 30 € à l'année, c'est le même tarif que le tarif Véligo, enfin ce que l'on appelait le tarif Véligo, il donne accès à toutes les gares.

Mme HUARD : Oui mais le tarif Véligo donnait accès à tous les parkings Véligo dans les ...

Mme PRECETTI : Non, absolument pas, vous devez vous inscrire sur un parking, et sur un deuxième, mais ça ne donne pas accès à tous les parkings. Il faut vous inscrire sur un parking et choisir son parking.

Donc c'est exactement le même tarif, et je dirais même qu'on est moins cher puisque le tarif mensuel des Véligo c'est 10 €, la Ville a choisi 4 € en mensuel, et à la journée c'est 4 € pour les Véligo et c'est 1 € pour la ville, donc voyez, on est moins cher.

Et quant aux places qui peinent à se développer, en réalité on en a développé énormément et pour l'instant elles ne sont pas saturées. Alors

vous prenez l'exemple du marché, oui, il y a un afflux, c'est logique, normal, au moment du marché il y a énormément de monde et d'ailleurs un travail est fait avec les services pour augmenter l'offre autant que possible avec les travaux du moment mais en tout cas on a bien en tête qu'il est nécessaire d'en apporter encore d'autres ; et pour l'instant, vous pouvez aller le vérifier si vous avez un badge, ou je pourrai vous y accompagner si vous le voulez, le parking Véligo du Parc Bourdeau n'est pas plein. Donc il y a encore de la place. Et de toute façon on a bien l'intention de continuer à développer ce stationnement vélo.

Et enfin sur le stationnement qui est prévu ici à l'hôtel de ville, vous avez vu, la dalle vient d'être faite, c'est pour cela que les arceaux ont été enlevés, il était difficile de les laisser en faisant la dalle, et l'abri qui sera là permettra de stationner 40 vélos et il y aura également des arceaux libres à proximité. Et cet abri permettra entre autres aux agents municipaux de stationner gratuitement.

Mme CHABOT : C'est une question qui était plutôt pour la commission mais on a été prévenus un peu tard de la tenue de cette commission et elle était un peu tôt dans la journée : Le parking Vasarely va-t-il rentrer en fonctionnement très prochainement ?

Mme PRECETTI : De mémoire, je pense que c'était pour cet été mais franchement ce n'est pas le dossier que je suis particulièrement. Mais normalement ça arrive là, très, très prochainement.

Comme on vous l'avait dit, il nous manquait en fait une solidité informatique entre autres pour pouvoir l'ouvrir, c'est chose faite, donc maintenant sur le plan technique, c'est réglé, donc là ça ne devrait plus tarder.

M. EDOUARD : Je vais vous parler de cinéma. Je suis toujours un peu lassé de revenir sur la question des tarifs culturels. À chaque conseil municipal on a des augmentations de tarifs culturels...

M. le Maire : Pas du tout... Pas du tout, là ce sont des tarifs nouveaux pour maintenir le cinéma, le cinéma c'est très spécial. On ne revoit pas la grille tarifaire du cinéma.

M. EDOUARD : Si !

M. le Maire : Non.

M. EDOUARD : Si, ce sont des tarifs nouveaux, qui évoluent.

M. le Maire : Cinéma collèges, cinéma lycéens, oui, c'est ça, c'est uniquement ça. Il n'y a pas de hausse des tarifs du cinéma.

M. EDOUARD : Non mais vous l'avez déjà fait, il n'y a pas si longtemps vous l'avez fait.

M. le Maire : Oui, maintenant on ne va pas y revenir.

M. EDOUARD : Oui mais vous l'avez fait de manière complètement injuste.

M. le Maire : Vous revenez vous répéter...

M. EDOUARD : Oui, c'est la base de l'éducation.

M. le Maire : Passons au sujet !

M. EDOUARD : Il s'agit de la culture. Mais j'y reviendrai de toute façon toute la soirée, vous n'y échapperez pas. Donc il y a peu de semaines, vous nous avez fait une augmentation des tarifs du cinéma qui était plus importante sur les tarifs réduits que sur les tarifs normaux. Et là, sur ces tarifs écoles et cinéma, vous faites également une augmentation qui aurait pu être modulée, je suis d'accord que l'initiative ne nous appartient pas mais il y avait la possibilité d'augmenter plus ou moins dans une fourchette et systématiquement, en ce qui concerne la culture, nous sommes sur la borne haute. Alors soit c'est fait sans réfléchir, soit c'est fait après réflexion et dans les deux cas c'est grave.

M. le Maire : Très bien ! Donc c'est grave. Parfait. La suite ? D'autres questions ? S'il n'y en a pas, on passe au vote.

(Vote à main levée pour la 3-01 : le stationnement : 44 voix Pour, 4 voix Contre et 1 Abstention.)

Vote à main levée pour la 3-02 : Cinéma : 44 voix Pour, 4 voix Contre et 1 Abstention.

Vote à main levée pour la 3-03 : Sport pour tous : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

M. le Maire : Merci beaucoup pour le sport.

4 - OCTROI DE LA GARANTIE COMMUNALE A LA COOPERATIVE HAUTS-DE-BIEVRE HABITAT POUR SIX EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS EN VUE DE L'ACQUISITION DE 22 LOGEMENTS SOCIAUX AUPRES DE LA SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DE PARTICIPATION ET D'ADMINISTRATION (SCIPA) ET ADOPTION D'UNE CONVENTION DE RESERVATION DE LOGEMENTS.

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. MEDAN : Ces acquisitions seront financées par six emprunts, c'est pour ça que le document est un peu épais puisque les six emprunts sont déclinés dans le document.

Vous avez pu voir aussi qu'en contrepartie de cette garantie d'emprunts, la Ville pourra avoir un droit de réservation sur 4 logements sociaux, et si vous allez jusqu'au bout du document, à la fin il y a la convention justement de réservation où il est indiqué quels sont les appartements concernés par cette réservation de logements avec les précisions pour ces 4 appartements. C'est assez classique en termes d'octroi de garantie communale à la Coopérative Hauts-de-Bièvre Habitat.

Mme HUARD : Je voudrais déjà rappeler quand même le contexte que l'on vit en ce moment sur la crise du logement puisqu'elle s'aggrave au point de devenir une bombe à retardement si l'on suit le propos même

du ministre qui feint de s'en émouvoir, bien que le gouvernement n'ait pris aucune mesure sérieuse après le Conseil National de la Refondation, si je ne me trompe pas, sur la question du logement qui a été dénoncée par la plupart des acteurs ; on constate qu'il y a des personnes qui, même en ayant un travail qualifié, ne parviennent plus à se loger à Antony du fait de loyers trop élevés qui sont inaccessibles même pour un salaire moyen, et à Antony, depuis des années, on ne construit pas assez de logements sociaux puisque la Ville n'atteint toujours pas le seuil de la loi SRU, le seuil de 25 %, alors que l'on sait aujourd'hui que c'est 30 % qu'il faudrait pour pouvoir répondre à la demande. Ce sont des objectifs qui sont fixés au niveau régional.

Alors dans ce contexte vous palliez cette insuffisance en rachetant des logements, on n'est pas contre le principe mais on fait quand même observer que cela ne crée pas de logements supplémentaires sur la ville, et a priori cela ne va pas créer d'attributions supplémentaires à court terme puisque ces logements sont vendus déjà occupés, ce qui fait que pour les personnes qui attendent un logement, elles ne pourront pas avoir une réponse à leur demande plus rapidement.

Évidemment alors on suppose que pour les locataires actuels, leur intégration dans le parc social fera baisser les loyers, ce qui est une bonne chose pour eux, mais les autres locataires attendront.

Alors on avait des interrogations quand même aussi sur les caractéristiques de ces logements : je vous remercie d'avoir répondu par ce document que vous nous avez remis sur ces caractéristiques et le coût de l'opération, on constate quand même que sur ces caractéristiques il y a quand même 7 logements sur les 14 logements, pas sur les 22, mais 14 logements, qui ont une performance énergétique quand même relativement faible, ils sont classés D ; 5 sont classés E ; 1 logement est classé F, donc ce sont encore des logements anciens qui vont nécessiter, on imagine, des rénovations également. On rachète des logements mais qui vont demander, je suppose, des travaux.

Alors j'ai une question complémentaire : est-ce que le montant des rénovations a été évalué ? On peut constater également que sur votre document dont vous nous donnez le prix total des logements, c'est 3.618.887 €, est-ce qu'on a bien compris ? Cela ferait un prix moyen de 266.000 €, ce qui est beaucoup. Donc cela paraît être un prix quand même négocié. Pouvez-vous confirmer ces éléments au sujet de cette opération ?

M. le Maire : Ces logements sont déjà achetés depuis longtemps. C'est la Ville qui les a achetés, on les a revendus à Hauts-de-Bièvre Habitat qui va effectivement les rénover comme il rénove d'ailleurs tous ses logements. Actuellement il rénove des logements de la Banane par exemple, aux Morins. Il rénove les Tours Scherrer ; il va rénover ces

logements-là aussi. Pour lui 22 logements à rénover, c'est rien par rapport aux centaines qu'il rénove chaque année par ailleurs. Et le prix ? Le jour où il lancera un emprunt pour rénover ces logements, on lui donnera la garantie, enfin j'espère que vous la voterez.

M. MONGARDIEN : Monsieur le Maire, je veux profiter de cette délibération pour poser une question : vous n'êtes pas sans savoir que tout propriétaire doit faire une déclaration des biens immobiliers. Cela s'applique aux communes. Donc je vous encourage à...

M. le Maire : Non, l'impôt sur les revenus ne s'applique pas aux communes, c'est dans le cadre de la déclaration sur les revenus.

M. MONGARDIEN : La déclaration des biens immobiliers doit être faite par les communes aussi. Je vous encourage à vous renseigner.

M. le Maire : Ah bon ? Eh bien je l'ignorais... On me dit derrière moi qu'elle est faite ; elle est faite sans me le dire. Oui c'est naturel.

M. MONGARDIEN : Le délai a été rallongé d'un mois : normalement c'était au 30 juin mais ça a été décalé jusqu'au 31 juillet...

M. le Maire : Ce n'est pas un problème.

M. MONGARDIEN : Et donc je voulais savoir si ça s'appliquait aussi à Hauts-de-Bièvre Habitat et qui chez Hauts-de-Bièvre Habitat s'en est chargé ?

M. le Maire : Eh bien écoutez, posez la question au conseil d'administration de Hauts-de-Bièvre Habitat, vous verrez.

M. MONGARDIEN : Enfin je suis déjà rassuré que la Mairie d'Antony l'ait faite.

M. le Maire : Oui, moi aussi. Mais j'avoue que cela ne m'a même pas traversé l'esprit. S'il n'y a pas d'autres questions, on passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

M. le Maire : Je vous remercie pour l'unanimité.

II - URBANISME - AFFAIRES FONCIERES

5 - ENFOUISSEMENT DES LIGNES A TRES HAUTE TENSION

(THT) SUR ANTONYPOLE :

- **APPROBATION DE L'AVENANT A LA LETTRE D'ENGAGEMENT ENTRE RESEAU TRANSPORT D'ELECTRICITE (RTE), LA COMMUNE D'ANTONY ET LA COMMUNE DE MASSY AFIN D'ACTER LE RETRAIT DE LA COMMUNE DE MASSY DU PROJET D'ENFOUISSEMENT**

- **APPROBATION DE LA PROPOSITION TECHNICO-FINANCIERE SOUMISE A LA COMMUNE D'ANTONY PAR RESEAU TRANSPORT D'ELECTRICITE (RTE)**

(Rapporteur : M. Eric ARJONA)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. MAUGER : Merci pour la présentation. Votre projet d'enfouissement a été estimé à 21 M€ comme vous le dites, et grimpe maintenant à 54 M€, est-ce bien raisonnable ? La gare d'Antonypole n'était pas sur le tracé initial de la ligne 18 du Grand Paris Express, Patrick Devedjian l'a obtenue. Elle se révèle être un cadeau empoisonné. L'arrivée de la gare engendre un vaste projet que vous avez du mal à maîtriser. La conversion de cette zone d'activité en quartier mixte dans lequel vous projetez 3.900 logements met à mal le tissu économique et exposera ses nouveaux habitants à de multiples pollutions : celle d'Orly, des autoroutes, de l'industrie, en passe de devoir quitter la zone.

L'autorité environnementale vous a demandé de revoir votre copie et ajoute aux pollutions déjà citées la présence de ces fameuses lignes à haute tension. Rien que sur le cœur du projet, à savoir la partie Linkcity, au nord et au sud de la future gare, le report de l'enfouissement dû aux difficultés de financement nécessite de revoir le calendrier. L'abandon de Massy entraîne aussi une répartition différente des logements dans la ZAC d'Antonypole. Autant de raisons de revoir votre plan guide et de nous en communiquer la nouvelle version spatiale, le nouveau calendrier et le nouveau plan de financement global. Le tour de table financier montre la nécessité de travailler en bonne intelligence avec les autres échelons : Territoire, Département, Métropole, et Région. Or le projet de SDRIF a été l'occasion de s'apercevoir que la Région n'était pas au courant du projet

Antonypole. Pourtant toutes ces entités sont aux mains de vos amis Les Républicains, alors que se passe-t-il ? Plus de la moitié du coût restera à la charge de la Ville et vous voilà en passe d'être dans les mains de RTE, fortement déficitaire sur les opérations de Clamart et de Seine-Saint-Denis. N'est-on pas en train de payer pour d'autres ? Vous avez votre projet qui ne nous a pas convaincus, qui n'a pas convaincu l'autorité environnementale, nous voyons le coût de l'enfouissement doubler pour atteindre 9 ou 10 fois celui de la fosse de plongée, et chaque fois que vous creusez, vous tombez sur un os. Nous voterons contre.

M. le Maire : Parfait. Très bien, mais nous allons le faire quand même.

Mme DESBOIS : Je ne serai pas aussi critique qu'a pu l'être David Mauger. Pour nous, cette délibération appellera une abstention, cela ne veut pas dire que l'on nie la nécessité évidemment de l'enfouissement de ces lignes, cela veut dire simplement que depuis sa naissance, ce projet, cette grande opération, cette vaste opération qui va complètement revoir la configuration de notre Ville, donc c'est Antonypole qui va être le deuxième centre-ville d'Antony, manque quand même clairement je dirais de visibilité, de vision ; certainement que vous en avez une mais vous ne l'avez pas suffisamment communiquée. Donc n'ayant pas toutes connaissances et expertises de l'amont et de l'aval, et y compris de l'équilibre global financier pour la Ville de cette opération, nous parlons de

28 M€ d'engagement financier pour la Ville, ramenés je dirais à l'investissement sur la médiathèque Jean Zay et le nouveau Centre André Malraux, je crois, il me semble que c'est le cumul des deux, cela revient effectivement à ces deux investissements ; donc ce n'est pas un petit montant, et encore une fois faute de vision globale et d'informations sur l'équilibre financier de l'ensemble, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

M. le Maire : Très bien, nous passons au vote

(Vote à main levée pour les 2 délibérations : 41 voix Pour, 4 voix Contre et 4 Abstentions.)

6 - PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE MEDIATHEQUE-ARCHIVES SUR LA ZAC JEAN ZAY – VALIDATION DES ETUDES AU STADE DE L'AVANT PROJET DEFINITIF (APD)

(Rapporteur : Mme Isabelle ROLLAND à la place de Mme Lynda EL MEZOUED.)

Mme ROLLAND : Bonsoir à tous. Le 1er juillet 2021, le conseil municipal a validé le programme de la future médiathèque-archives sur le quartier Jean Zay, l'équipe de maîtrise d'œuvre chargée du projet, constituée du groupement Basalt Architecture, a produit l'avant-projet définitif du futur équipement. Celui-ci porte sur la construction d'un bâtiment de 6.647 m² sur 6 niveaux. La répartition des surfaces au sein de

ce futur équipement est la suivante : 82 % pour la partie médiathèque et 18 % pour la partie archives. Nous avons beaucoup insisté sur le profil environnemental de ce projet qui est ambitieux. Il vise différents labels, par exemple le niveau bio du label bâtiment biosourcé, le niveau Argent de la démarche bâtiment environnement francilien ; d'un point de vue énergétique les projections de consommation sont de 35,3 kW par mètre carré.

Dans les matériaux qui constituent le bâtiment, des panneaux solaires sont prévus pour la toiture, ainsi que des ossatures bois pour les étages R+2 et R+3. D'autres matériaux développement durable avec des isolants utilisés seront à base de fibres végétales. Et enfin les matériaux en façade seront principalement en zinc mais aussi et surtout en brique naturelle. Donc vous voyez, une forte volonté d'affirmer le projet environnemental de ces bâtiments.

Pour ce qui est des usages, des orientations et des objectifs en matière d'accessibilité vous ont été décrits dans le projet culturel et scientifique de la médiathèque et des archives tel qu'il a été présenté comme je vous le disais en juillet 2021. Vous l'avez en annexe qui a été complétée par une note rédigée plus récemment pour mettre à jour ce document qui commençait à avoir un petit peu d'ancienneté.

Cette nouvelle médiathèque sera toujours bien sûr un lieu de travail, de consultation, de conservation, avec une place importante dédiée aux

collections et en particulier sur le thème scientifique, mais bien sûr dans des conditions très largement améliorées. Elle aura aussi pour vocation d'être un lieu d'apprentissages et de découvertes, de rencontres, d'activités, d'inspiration. Il y aura des conférences, des rencontres, des débats, des spectacles, des ateliers d'éducation artistique et culturelle, des expositions même si la plupart de ces activités existent déjà, elles pourront se dérouler dans un cadre beaucoup plus confortable. Et comme le dit très bien Nicolas Beudon, « il ne s'agit pas d'abandonner l'offre habituelle des bibliothèques mais de la diversifier, de la multiplier, de l'hybrider ».

Le numérique aura aussi une très grande place, il irriguera tout le bâtiment avec des espaces aussi dédiés comme l'atelier Multimédia, ou l'espace Gaming. Donc le futur équipement offrira de nombreux lieux tels que vous pouvez les voir sur le plan à la fin du document qui est annexé, deux salles polyvalentes, des espaces de travail de différentes tailles, un espace pour la rencontre, un lieu d'exposition, un espace numérique, un Music-Lab, un espace de Gaming, un Auditorium de 120 places, un Labo, un Fablab. Voilà. Vous voyez, on n'en finit pas. En tout cas on a réussi à trouver quand même sur ces 6.640 mètres carrés le moyen de placer tous ces lieux avec ces nouveaux usages qui trouveront des instruments tout à fait adaptés.

Je rappelle très rapidement les quatre axes majeurs du projet :

- Le premier : l'accessibilité qui permettra d'accueillir tous les usagers, quel que soit leur statut social, la mobilité, la disponibilité, avec un élargissement significatif des horaires d'ouverture grâce à la mise en place d'une technologie de pointe digitale avec le principe du type Open + qui pourra servir notamment aux étudiants, ils pourront y rester jusque tard dans la journée. Ils ont besoin de lieux pour pouvoir réviser seuls ou en groupe.

- La promotion en deuxième axe de la culture scientifique et technique, comme cela avait été dit, d'où la présence de cette « Expérimentarium », donc un Labo de 60 mètres carrés mais aussi un Fablab qui fait environ 100 mètres carrés ; l'idée étant qu'il fallait s'adresser à tous les publics à partir de l'âge de 7-8 ans. Il sera équipé de différentes machines-outils et il y aura des ateliers d'initiation aux différentes machines pour le public individuel, les scolaires, les extra-scolaires, les adultes, tout cela afin de sensibiliser et d'initier les usagers.

- Troisième axe : un lieu de rencontres et d'échanges. Je vous le disais, il y aura des salles polyvalentes qui sont prévues, deux ; ce sera un lieu de partage d'expériences, de savoir-faire, un lieu convivial de rencontres et d'échanges avec l'idée d'une participation et l'idée de rendre l'utilisateur actif et acteur.

- Enfin le quatrième axe : le végétal, le développement durable. Déjà on le voit au travers des matériaux utilisés pour la construction et les

différents labels qui sont recherchés. Enfin, vous voyez sur les vues d'artiste de l'architecte Basalt à la fin du document qui vous a été remis la place du végétal qui est très présent tant sur la façade qu'à l'intérieur du bâtiment lui-même. Et ce thème sera repris dans les collections, dans les thématiques d'expériences et d'ateliers au Fablab ou à l'Expérimentarium.

Cohabiteront avec cette médiathèque les archives communales ; sont prévus des espaces de travail, de conservation et d'accueil des publics. On a constaté qu'entre la médiathèque et les archives il existe de vraies synergies. Leurs missions à elles deux consistent à gérer des collections, des documents, et à les rendre accessibles à tous, donc des points communs très forts. C'est ainsi que des propositions culturelles communes entre archives communales et médiathèque pourront voir le jour dans un bâtiment où plusieurs espaces d'ailleurs seront mutualisés, comme l'espace d'exposition ou la salle de consultation des archives qui pourra servir de salle de travail lorsqu'elle ne sera pas réservée ou utilisée, mais aussi l'auditorium.

Donc des expositions, des conférences, des lectures d'archives, du travail autour de la journée du Patrimoine seront autant d'occasions de collaboration entre ces deux équipements qui seront tout proches.

Alors le coût estimé du projet est de 24.986.332 € HT, soit 29.983.598 € TTC. Les travaux portent sur 18.782.000 € HT réalisés en entreprise générale.

Dans le plan de financement prévisionnel nous avons un très grand nombre de subventions. L'État aide et accompagne largement la création des médiathèques. C'est ainsi que nous avons une subvention de l'État à travers la DRAC de 7.170.000 € qui représentent près de 30 % ; une subvention de la Région pour presque 14 % ; une subvention de l'État pour les archives de 5 % : 1.349.000 € ; une subvention du Département : 4 M€ ; une subvention de la Métropole : 1.000.000 €. Donc il reste à financer pour la Ville 8.067.000 €, soit 32 % du projet.

Le démarrage des travaux est programmé à janvier 2024 pour une livraison fin 2025.

Il est donc demandé au conseil municipal de valider l'avant-projet définitif de la médiathèque-archives, son projet culturel et scientifique, ainsi que le montant estimatif des dépenses dudit projet.

M. le Maire : Des questions ? M. Mongardien.

M. MONGARDIEN : Effectivement, pour avoir participé moi-même au jury de sélection, c'est un beau bâtiment que l'on prévoit pour la ville. Je vous ai déjà posé la question en commission Finances parce que j'avais été surpris par l'augmentation de tarifs et j'ai compris que c'était justement du fait que l'on passe par une société d'entreprise générale pour assurer la bonne réalisation et le respect des délais du calendrier. Donc j'espère que ce sera le cas. Parce que cela représente un coût non négligeable.

Après, on peut saluer le fait que sur ce projet-là, on a quand même des subventions qui permettent de réduire significativement le coût pour la municipalité, et c'est plutôt bien. Je pense que les Archives y sont pour quelque chose parce que dans ce bâtiment, la partie Archives par rapport à la Médiathèque c'est très technique, c'est ce que j'ai appris et découvert, et donc ce sont deux bâtiments qui cohabitent avec des objectifs différents et des contraintes différentes mais je pense que le résultat sera... assez sympathique.

M. le Maire : Oui. C'est un projet qui a été jugé remarquable par la DRAC mais aussi par la Région Île-de-France.

Mme HUARD : Merci pour votre présentation. Effectivement vous avez souligné tous les aspects intéressants de ce projet qui est effectivement séduisant. Moi je voudrais faire quand même quelques remarques :

Il y a certaines fonctionnalités parmi les nombreuses fonctionnalités qui peuvent paraître parfois anecdotiques. Pour parler du potager sur le toit, on est très favorables à ce qu'il y ait des potagers, mais sur cet axe du végétal on aurait préféré quand même qu'il y ait davantage d'espaces de pleine terre qui soient réservés dans le quartier Jean Zay, comme c'était le cas du temps de la cité universitaire qui a été détruite par vous et vos prédécesseurs.

Sur la part importante qui est faite à la culture scientifique et technique, j'espère que cet axe comprendra aussi les sciences de la nature et de la vie, je suppose que c'est le cas. Merci en tout cas, c'est important de le préciser parce que l'appropriation de ces enjeux environnementaux de protection de la biodiversité est quand même fondamentale et il ne faut pas se limiter à une vision techniciste. Donc en commission, on a demandé si la Ville comptait s'appuyer effectivement sur un collège de scientifiques pour alimenter cette réflexion sur cette promotion de la culture scientifique et technique et je pense que ça va être le cas.

Il ne faudrait cependant pas oublier l'humain. On pense que la diffusion de la compréhension des cultures, favoriser la tolérance et le vivre ensemble, aujourd'hui on en a vraiment besoin pour entretenir la paix, la coopération internationale et y compris pour la protection de la terre.

Sur le plan de l'accessibilité, ce que l'on peut regretter c'est quand même que cet équipement soit positionné dans un quartier plus excentré qu'avant et donc s'éloigne de son public antérieur, d'un certain nombre d'écoles, et s'éloigne aussi des quartiers sud qui ont plus de difficultés d'accès, ce qui pour nous nécessite des efforts plus importants pour les en faire bénéficier et les y faire venir.

Alors évidemment cela correspond à la logique des projets que vous développez : implanter des équipements publics de prestige qui accompagnent une promotion immobilière destinée à des populations

aisées, mais ce n'est pas forcément au profit de ceux qui sont le plus éloignés des besoins notamment sur le plan social et culturel. C'est effectivement dans le dossier, on constate que le taux de pénétration de la bibliothèque dans les quartiers sud de la Ville est de 10 % seulement alors qu'il est de 25 % en centre-ville, ce qui montre bien les inégalités qui existent entre les territoires des quartiers d'Antony. Donc cela demandera une action renforcée de développement de relations avec la médiathèque Arthur Rimbaud pour que les habitantes et les habitants de ces quartiers bénéficient aussi de cet équipement.

On a souligné aussi la problématique d'accès à des salles municipales, on sait que c'est une difficulté. Et dans ce quartier, pour l'instant il n'y en aura pas, à part celles de la médiathèque, et donc on souhaitait que les espaces de la bibliothèque puissent être utilisés par les associations pour leurs activités.

Il nous paraît important aussi d'anticiper les enjeux d'appropriation et de fonctionnement de cet équipement pour le public, pour les personnels, ce qui nécessite des moyens adaptés et de ce point de vue-là, on était un peu inquiets de voir qu'il n'y avait pas de prévisions de croissance des effectifs mais plutôt du redéploiement et une redistribution des postes mais qu'au final apparemment l'équipement ne fonctionnerait pas avec plus de personnel que maintenant.

Et nous posons la même question toujours sur la capacité de financement de la Ville pour financer le coût de cet équipement même si des subventions sont attendues, avec le risque d'inflation des budgets et des coûts que la Ville a déjà connue dans des projets précédents. Merci.

M. le Maire : Y a-t-il d'autres interventions ? M. Edouard.

M. EDOUARD : Alors là, on a un projet effectivement ambitieux, éco-responsable, actuel, bref enthousiasmant à la fois au plan culturel et architectural. Je veux saluer ici les études et les concertations qui ont eu lieu, j'en suis témoin, j'en ai été même un peu acteur au conseil des seniors. Elles ont abouti à ce programme de 2021 qui n'est certes pas parfait, comme le disait Irène Huard à l'instant, il oublie un peu la petite médiathèque d'Arthur Rimbaud et ses horaires d'ouverture étriqués, mais il donne une base solide pour bâtir un dossier technique.

Vous nous avez aussi transmis un codicille en mars 2023 qui prétend synthétiser le document d'origine. Et autant l'absence de gratuité des médiathèques actuelles est justement critiquée dans le projet, autant ce point disparaît complètement de la synthèse. Quand on vous interroge, Monsieur le Maire ou Madame Rolland à ce sujet, vous rivalisez de faux-fuyants : « On verra », « peut-être », « c'est possible », « plus tard », « on réfléchit », « on attend l'inauguration ou peut-être un autre événement ». On se demande bien lequel ? Eh bien si, bien sûr, ce sont les prochaines élections... Pourtant le caractère payant des médiathèques est un véritable

boulet. C'est un boulet d'image d'abord. Il y a en France une tendance lourde à la suppression des frais d'inscription dans les médiathèques. L'autre soir, Eric Arjona annonçait 39 % de médiathèques gratuites. Il avait juste omis de mentionner que ces 39 %, c'était en 2017. Donc on est effectivement plus loin que ces 39 %. Allons-nous être la dernière médiathèque payante d'Île-de-France ? « Astérix ! » C'est d'autant plus absurde que les médiathèques étrangères qui ont servi de référence dans le projet, c'est-à-dire Toronto et Stockholm, sont gratuites. Le caractère payant nous place en contradiction avec le Manifeste de l'Unesco et avec une délibération de l'association des Bibliothécaires de France.

Le payant, c'est aussi un boulet sur la fréquentation. L'association des Bibliothécaires de France, toujours elle, a fait des études qui montrent qu'après instauration de la gratuité, la fréquentation augmente au minimum de 5 %, mais cela peut aller jusqu'à 30 ou 40 %.

Le payant, c'est aussi un boulet de lisibilité. Vos grilles tarifaires enferment. Elles sont compliquées, elles sont laides, elles sont repoussantes. Faites simple et beau, faites gratuit.

Le payant, enfin, je parle votre langage, c'est un boulet financier. Vous faites payer pour le plaisir de faire payer ! Pas pour l'argent ! Puisqu'en fait le paiement du prêt ne rapporte presque rien, 2 % du budget de la médiathèque. Et la gratuité vous épargnerait un coût de gestion de plusieurs milliers d'euros par an. Alors ce soir, Monsieur le Maire, faites un

geste fort à la hauteur de ce bel équipement : annoncez la gratuité totale de nos deux médiathèques pour l'an prochain et votre nom passera dans l'histoire !

M. le Maire : Bien. Alors nous ne sommes pas sur le tarif, nous sommes sur les études du stade Avant-Projet Définitif, l'APD. Qui est-ce qui est contre l'APD ? Personne. Qui s'abstient ? Même Monsieur Édouard ne s'abstient pas, avec toutes ses réserves ! Donc le projet est adopté. Je vous remercie.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

7 - ACQUISITION PAR LA VILLE D'UN BIEN SITUÉ 11 CITE DUVAL A ANTONY CADASTRE AZ N° 124

Rapporteur : Mme Perrine PRECETTI

Mme PRECETTI : La cité Duval, pour ceux qui ne connaissent peut-être pas, est une impasse qui se situe entre les voies du RER C et les voies du RER B, dans le quartier de Fontaine Michalon. Donc là, la Ville décide d'acquérir un pavillon au 11 de la Cité Duval qui appartient à une indivision de six personnes sur une parcelle de 357 m². Il se trouve que dans ce secteur la Ville est déjà propriétaire de 11 parcelles sur 18 et souhaite poursuivre ses acquisitions dans l'objectif de constituer une unité foncière et à plus long terme de réaliser un projet public dans ce secteur ; ce secteur

qui d'ailleurs, pour ceux qui connaissent, a bénéficié d'un début de réaménagement avec la suppression du passage à niveau numéro 9, ce qui a donc déjà un peu amélioré la situation.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver cette acquisition pour un prix de 265.000 € et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique et tous les actes y afférant.

M. le Maire : M. Edouard ? Ce n'est pas de la culture pourtant !

M. EDOUARD : Ne me limitez pas ... En commission on a posé la question de ce que c'était que ce projet public dans cet espace harmonieux et qualitatif que vous envisagez à moyen terme, on n'a pas eu de réponse. Ou plutôt la réponse a été que c'était flou.

M. le Maire : Eh bien justement, ce sera la surprise.

M. EDOUARD : Exactement. Alors si vous manquez d'idées, j'insiste sur le fait que ce soir on n'achète pas n'importe quoi à la Cité Duval, on achète le 11 à la Cité Duval. Et comme on a entendu que le 11 Boulevard Brossolette était un peu à l'étroit, il nous semble intéressant que le 11 Cité Duval puisse participer un jour à l'extension du 11... Donc si vous voulez faire du 11 en périphérie, ce qui semble une très bonne idée puisque le 11 en hypercentre, ça a des limites, alors pourquoi pas effectivement au 11 Cité Duval ?

M. le Maire : Là il s'agit d'acheter une maison pour une réserve foncière. On verra ce que l'on fera de la réserve foncière dans trois ou

quatre mandats. Qui est-ce qui est contre ? Monsieur Édouard n'est pas contre. Qui s'abstient ? Nous vous remercions de votre unanimité. Et passons au point suivant.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

**8 - ACQUISITION PAR LA VILLE DE LA PARCELLE BL N°138
D'UNE SURFACE DE 1 M2 SISE 2 RUE EINSTEIN APPARTENANT A
MADAME ET MONSIEUR HARROCH**

(Rapporteur : Mme Perrine PRECETTI)

Mme PRECETTI : A l'entrée de la rue Einstein, pour pouvoir installer un mât de vidéosurveillance, il fallait pouvoir acquérir une petite emprise foncière d'un mètre carré qui se trouve être la propriété de Madame et Monsieur Harroch. Et on propose donc de l'acquérir au prix de 60 € et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique et tous les actes y afférant.

M. le Maire : C'est pour la vidéo, donc vous allez être contre, c'est sûr !

Mme REMY-LARGEAU : Pour compléter ce que vous venez de dire, deux remarques : la première est sur le mot qui est utilisé à la fois dans cette délibération et dans la décision 10.65, il est parlé de

« vidéosurveillance ». Or, sauf erreur de ma part, jusqu'à maintenant vous avez toujours parlé de « vidéoprotection »...

M. le Maire : Vidéoprotection, oui.

Mme REMY-LARGEAU : Sachant que la vidéoprotection concerne l'usage de l'espace public...

M. le Maire : Oui.

Mme REMY-LARGEAU : Très bien. C'est une petite précision. Et deuxième chose, c'est que justement en revisitant le site de la CNIL, il est bien fait référence au fait que la vidéoprotection est un moyen supposé, -entre parenthèses pour nous non démontré- de prévention d'un éventuel risque par rapport à la sécurité des personnes et des biens, on peut constater que ces deux dernières nuits l'aspect préventif n'a pas vraiment fait ses preuves.

Le deuxième point, c'est que c'est censé aussi prévenir les infractions aux règles de circulation. Et cet aspect-là, on n'a pas eu l'occasion beaucoup de l'évoquer jusqu'à maintenant. Or il se trouve que notre ville effectivement est bien pourvue de vidéoprotection. Par contre j'avoue que l'impact sur la « délinquance routière », on ne le voit pas, en tout cas moi je constate tous les jours que bien qu'il y ait des caméras partout, des feux ne sont pas respectés, des conducteurs ne s'arrêtent pas pour les passages piétons, vous avez beau mettre des panneaux avec limitation de vitesse à 45, je ne parle même pas des 30, ces

réglementations ne sont pas respectées. Donc quel intérêt d'avoir ces caméras alors que cet aspect-là est aussi un autre aspect qui est rarement évoqué ?

M. le Maire : Madame Chabot pour une autre question ?

Mme CHABOT : Pour notre part nous allons nous abstenir parce que nous ne sommes pas absolument convaincus qu'étendre la vidéoprotection soit indispensable en l'absence de retours d'expériences et de faits vérifiés, donc pour ce mètre carré et ces 60 €, nous allons nous abstenir.

M. le Maire : Et pourtant votre parti, lui, il est pour. Mme Chabot, votre parti est pour !

Mme CHABOT : Oui mais...

M. le Maire : Vous êtes dissidente de ce parti... !

Mme CHABOT : Oui peut-être mais en tout cas nous, on s'abstient. Mais vous savez, je ne suis d'aucun parti, donc moi je peux m'abstenir...

M. le Maire : Mais non, mais non ! On ne va pas ouvrir un débat sur les vidéos aujourd'hui et surtout pour un achat de 60 € ! La question est toujours ouverte, en tout cas nous, on est pour, on a lancé déjà plus de 800 caméras de vidéoprotection dont 600 sur la voie publique, et on continuera à raison de plus de 120 caméras par an ; mais aujourd'hui ce n'est pas le sujet, on vote pour l'achat d'une parcelle de 1 m² pour la somme de 60 €. Et je vous demande de dire oui à Madame Précetti.

(Il est procédé à un vote à main levée : 41 voix Pour, 4 voix Contre et 4 Abstentions.)

**9 - ACQUISITION PAR LA VILLE DE LA PARCELLE CM N°214
SISE 5 AVENUE MAURICE RAVEL ET DES LOTS N°101, 102, 202, 204,
206 ET 207 DE LA COPROPRIETE SISE 5 AVENUE MAURICE RAVEL
SUR LA PARCELLE CM N°190 APPARTENANT A L'ETABLISSEMENT
PUBLIC FONCIER D'ILE-DE-FRANCE**

(Rapporteur : Mme Perrine PRECETTI)

Mme PRECETTI : Par une convention entre l'Etablissement Public Foncier d'Île-de-France et la Ville d'Antony, cet établissement public foncier EPFIF a acquis un certain nombre de lots et en particulier au 5 avenue Maurice Ravel : 6 lots plus une parcelle numéro 214. Et il se trouve que la Ville souhaite racheter ces parcelles pour permettre la construction sur ces terrains de logements et entre autres de logements sociaux. Vous savez que dans ce quartier d'Antony la gare du Grand Paris Express va arriver à l'horizon 2027 et il est donc important d'accompagner cette nouvelle gare et de commencer à envisager de la construction sur ce secteur. Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver cette acquisition de 11.412 m² en tout pour un prix de 4.270.150 € ; sur ce secteur seront construits 107 logements intermédiaires et 43 logements sociaux, c'est en tout cas le projet que nous avons.

M. MAUGER : Si j'ai bien compris, la Table de Cana est une entreprise d'insertion qui est présente sur les lieux, Tériéal aussi me semble-t-il qui s'occupe d'espaces verts, vous prévoyez de vendre plus tard le terrain à In'li pour une réalisation de logements, notamment 107 logements intermédiaires et 43 logements sociaux d'après le rapport. À quel moment est-ce que vous estimez que vous céderez le terrain à In'li ? À quel moment est-ce que vous pensez que le programme sera réalisé ? Et enfin, tout à l'heure on a déjà évoqué la ZAC parce que tout cela, c'est dans le cadre de la ZAC Antonypole, à quel moment est-ce que vous pensez créer la ZAC Antonypole ?

Mme PRECETTI : Alors concernant les activités qui sont sur ce terrain, elles ne sont pas encore délocalisées mais c'est en voie d'être réglé, en tout cas le service du développement économique s'en occupe et s'en préoccupe. Cette cession devrait se faire dans les mois qui viennent et sur la construction, on n'a pas encore les détails de la construction mais c'est vrai qu'on pourrait trouver intéressant, et je pense que c'est le cas, que nous ayons des logements qui commencent à se construire à l'arrivée de la gare. La gare c'est fin 2027. Je pense que ce sont les objectifs attendus.

Il faut préciser que ces logements vont permettre à la Ville d'augmenter son parc de 150 logements sociaux.

M. MAUGER : Et sur la date de création de la ZAC s'il vous plaît ? À quel moment est-ce qu'elle sera créée ?

Mme PRECETTI : C'est en cours. Pour l'instant les procédures sont en cours et voilà. On vous informera dès que nous aurons la date à vous communiquer.

M. le Maire : Le plus tôt sera le mieux. Mais les procédures sont longues, il faut environ un an de procédures. Donc dans six mois, on y sera à peu près.

M. ARJONA : À ce stade, la création de la ZAC est prévue pour la fin de l'année, décembre 2023 mais comme le dit Monsieur le Maire, les procédures sont longues, c'est quelque chose de complexe à mettre en œuvre, mais à ce stade d'après les éléments que j'ai en ma possession c'est plutôt décembre 2023.

M. le Maire : Dans six mois. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? On passe au vote. Vous devriez être content Monsieur Mauger, c'est Antonypole, ça progresse !

(Vote à main levée : 44 voix Pour et 5 abstentions.)

M. le Maire : Merci pour votre soutien, donc la première opération pour Antonypole est adoptée.

**10 - COMPLEXE SPORTIF LA FONTAINE – COLONEL ARNAUD
BELTRAME : ADOPTION DE LA CONVENTION DE GESTION DE**

L'EQUIPEMENT ET CESSION DE PARCELLES AU DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE – RECTIFICATIF

(Rapporteur : Mme Perrine PRECETTI)

Mme PRECETTI : Il s'agit juste d'un rectificatif d'écriture juridique, si j'ai bien compris. Il y a eu une délibération en juin 2020 au sujet d'une convention de gestion et de cession de parcelle entre la Ville et le Département pour le centre sportif La Fontaine-Colonel Arnaud Beltrame. Il se trouve que les parcelles qui ont été cédées appartenaient au domaine public de la Ville et que le Département souhaite que cette domanialité publique soit inscrite dans le document. Cette mention n'avait pas été signalée, c'est pour cela que nous avons cette modification aujourd'hui. Donc il s'agit d'approuver cet article rectificatif de cette délibération du 10 juin 2020.

M. le Maire : Il n'y a pas lieu à beaucoup de questions j'imagine donc nous passons au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

III – TRAVAUX – CONTRATS

11 - ADOPTION D'UN ACCORD DE MEDIATION A PASSER AVEC LA SOCIETE STACCO

(Rapporteur : Mme Isabelle ROLLAND)

Mme ROLLAND : Pour l'organisation des concerts de la Fête de la Musique, des accords ont été passés entre 2019 et 2022. La Ville avait conclu avec la société Stacco un accord cadre qui a pour objet la location, l'installation de structures scéniques et de groupes électrogènes nécessaires à la tenue d'un concert en plein air au Parc Heller comme nous le faisons depuis de nombreuses années. Ce n'était pas la première fois lorsque nous avons eu nos soucis, que nous travaillions avec la société Stacco.

En 2022, l'année dernière, cette société a été dans l'incapacité de respecter ses engagements, vous vous en souvenez. Elle était incapable d'installer tous les éléments de la scène pour le spectacle de Louane en l'occurrence, dans les délais impartis. La municipalité a par conséquent été contrainte au dernier moment d'annuler le concert avec toutes les conséquences que vous connaissez. Alors afin de tenter d'obtenir la réparation de son préjudice, la Ville a saisi le tribunal administratif de Cergy-Pontoise d'une requête indemnitaire. Cette juridiction a proposé aux parties de trouver un accord amiable et les parties n'y étant pas opposées, nous nous sommes tournés vers une médiation : la Ville et la société Stacco ont trouvé un accord et aux termes de cet accord la société Stacco s'engage à indemniser la Ville à hauteur de 180.000 €, dont 148.841,88 € au titre de son préjudice matériel, le surplus au titre de son préjudice moral. En contrepartie bien entendu la Ville se désiste et n'ira pas auprès du

tribunal. Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver l'adoption de cet accord de médiation et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Mme DESBOIS : Merci pour la présentation, merci aussi pour l'information. Alors on pourrait peut-être déjà louer et saluer la démarche de médiation car si ce type de démarche était plus largement répandu dans toutes les relations contractuelles, je pense que la société et les rapports de partenariat ne s'en porteraient pas plus mal, donc je salue le fait que la Ville y ait eu recours.

Par ailleurs, je profite de ce sujet pour revenir à ce qui était jusqu'ici je crois une grande réussite de l'événement organisé par la Ville au Parc Heller, indépendamment de ce qui s'est passé malheureusement l'an passé, car c'était une manifestation rassemblant des habitants, je crois, d'un peu l'ensemble des quartiers, et puis aussi l'ensemble des générations. C'était quelque chose de très festif que la configuration du Parc Heller permettait. Cette année, malgré le repli évidemment compte tenu du risque orageux, mais enfin c'était prévu de toute façon dans le Parc Bourdeau, on souhaitait savoir quelles étaient vos intentions pour la suite parce qu'il nous semblerait regrettable de revenir sur le seul événement réel dans la Ville qui était mobilisateur, festif, à l'échelle de l'ensemble de ses quartiers et de ses habitants ; et je crois que c'était une grande joie

pour les Antoniens que de partager ces moments-là autour de la valeur de la musique au Parc Heller. Merci.

Mme ROLLAND : Oui en effet, c'était un moment qui était très attendu, qui rencontrait un grand succès et comme vous le disiez on insistait sur cette notion d'intergénération, de pouvoir pique-niquer en famille avant le concert, de se trouver dans un contexte calme, sécurisé, avec je dirais une entente et une ambiance détendue.

Alors il faut savoir que depuis le Covid, tout ce qui touche à la scène, à l'événementiel, devient très complexe ; les sociétés de régie, d'installations scéniques sont peu nombreuses, les tarifs ont explosé littéralement. Donc là pour cette année on a trouvé cette solution qui devait avoir lieu au parc Bourdeau mais l'incertitude du temps nous a fait nous replier dans deux lieux que nous avons la chance d'avoir qui sont Vasarely et le théâtre Firmin Gémier-Patrick Devedjian, donc les participants comme les spectateurs étaient très contents de ce moment. Pour l'avenir, tout reste encore à réfléchir. Pour l'instant les décisions ne sont pas prises. Je vais donner la parole à Monsieur le Maire mais on reste en réflexion pour l'instant et tout reste ouvert.

M. le Maire : Si vous nous trouvez une entreprise capable de nous monter une scène pour moins de 25.000 €, on prend. Mais cette année, ils nous proposaient 100.000 € pour la scène. Vous vous rendez compte ? Cela mettait une Fête de la Musique à 250.000 €. Ce n'était pas possible,

sauf à faire payer les spectateurs. Il y a 10.000 spectateurs, si on fait payer l'entrée 30 €, oui c'est rentable mais ce n'est pas le cas, c'est gratuit. La Fête de la Musique nous coûtait 150.000 € jusqu'à présent, si on peut arriver à maintenir un prix de ce niveau-là on continuera à faire la fête sur une grande échelle, avec une belle scène et un beau terrain. Si on fait monter une scène de ce niveau-là, c'est pour avoir un bon artiste, bien entendu.

Mme DESBOIS : Je conçois que ce soit pour avoir accès à un artiste de ce type-là, surtout gratuitement pour le public, et en même temps, par nécessité économique et puis aussi parce que je crois que la Ville d'Antony et les environs regorgent d'artistes talentueux, on pourrait aussi se dire : si l'enjeu est de garder l'événement, le rassemblement plus large et intergénérationnel, on pourrait accepter peut-être le fait d'avoir des artistes de moindre renom... Pour pouvoir aussi être dans nos frais et en tout cas optimiser le côté financier de l'opération.

M. le Maire : On maintiendra la gratuité pour faire plaisir à Monsieur Édouard ! Oui la culture est gratuite à Antony. Cela dit, Mme Desbois, ce n'est pas le seul événement important à Antony, la Foire aux fromages aussi, c'est quand même un événement qui réunit beaucoup de monde et beaucoup d'Antoniens. Et il n'y a pas que la Foire aux fromages, il y a aussi le week-end du Jardin et de l'environnement, ce n'est pas mal non plus. Il y a quand même quelques éléments fédérateurs, surtout au printemps et

à l'automne dans notre ville. D'accord ? C'est un événement en tout cas intéressant et franchement Isabelle et moi on souhaite le rétablir dès qu'on pourra le faire financièrement. Y a-t-il d'autres questions sur la médiation Stacco ? Il n'y en a pas, donc on passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

12 - ADOPTION DE L'AVENANT N°2 A LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC PASSE AVEC LA SOCIETE FIFTEEN POUR L'INSTALLATION ET L'EXPLOITATION SUR VOIRIE D'INFRASTRUCTURES DE VELOS ELECTRIQUES EN LIBRE-SERVICE DE REFERENCE ZOOV SUR LA COMMUNE D'ANTONY

(Rapporteur : Mme Perrine PRECETTI)

Mme PRECETTI : Il s'agit d'adopter un avenant, un deuxième avenant d'ailleurs à la convention qui nous lie à la société Fifteen. Le premier, ça avait été le changement de nom puisqu'au départ cette société s'appelait Birota, elle s'appelle maintenant Fifteen. Vous connaissez maintenant cette entreprise, elle propose sur la Ville des vélos à assistance électrique partagés, c'est une offre en libre-service et nous avons démarré cette expérimentation en mars 2022 ; nous avons une convention pour un an, donc mars 2023. Nous souhaitons prolonger cette convention jusqu'à

décembre 2023 de manière à laisser le temps de travailler à une nouvelle convention et de prendre les mesures de publicité et de mise en concurrence nécessaires pour pouvoir poursuivre et continuer à offrir ce service de vélos à assistance électrique en libre-service. Voilà ce qui est demandé.

Mme HUARD : On a eu un débat en commission, on vous remercie pour les informations que vous nous avez communiquées. On a noté notamment qu'il y avait une recherche de solution pour éviter les vélos sur les trottoirs que l'on retrouve quand même encore un peu, pour donc les regrouper sur des points d'attache qui soient physiques ou même virtuels. On vous a également indiqué que le modèle de cette société était quand même fragile sur le plan économique puisqu'elle n'a pas encore son équilibre malgré une tarification qui est quand même plutôt élevée pour les usagers, et qu'il était dommage que les communes agissent en ordre dispersé sur ce service, chacune de son côté sans délégation de service public. Alors c'est un prolongement pour six mois et on va voter cette convention mais on souhaiterait quand même que la Ville réfléchisse à un système qui soit plus robuste, qui permette aux Antoniens d'aller à la fois vers le sud et aussi vers le nord, de pouvoir raisonner à une échelle territoriale plus large, et on propose quand même que la Ville reconsidère la question de l'adhésion à Vélib' qui de son côté aussi a un service qui évolue et qui cherche à répondre aux besoins.

Mme PRECETTI : Je pense qu'on en a déjà débattu en commission et que j'ai déjà répondu. Ne pas adhérer à Vélib' a été un choix de longue date je dirais parce que le système peut paraître intéressant, il est quand même très coûteux pour le contribuable en réalité, et donc pour les villes qui adhèrent. Moi je suis persuadée, je reste persuadée qu'il y a de la place pour les entreprises privées dans ce domaine, c'est d'ailleurs ce qui se passe dans de très nombreux autres pays que la France, en Allemagne par exemple et d'autres également, ce sont des entreprises privées qui finissent par trouver un certain équilibre économique et en tout cas à trouver leur modèle économique pour pouvoir offrir ce genre de service. Donc ce qui est intéressant avec cette société Zoov avec laquelle nous travaillons depuis plus d'un an, c'est qu'ils font évoluer également leur offre en fonction des retours que nous pouvons avoir des usagers qui sont pour le coup nombreux, en augmentation constante et satisfaits. L'indice de satisfaction est très élevé. Cela permet de travailler ensemble et vous l'avez dit, une des améliorations très nettes de ce service a été de prévoir effectivement des stations, qu'elles soient physiques ou virtuelles, de manière à ce qu'il n'y ait plus de vélos un petit peu laissés partout dans la ville. Il y a maintenant un peu plus de 20, 22 stations virtuelles dans lesquelles il faut absolument rapporter son vélo pour éviter de le laisser n'importe où. Cela fait partie des améliorations et cela fait partie du travail que l'on fait avec la société. Donc je pense que c'est intéressant de

coconstruire également notre modèle et en tout cas un modèle qui est une attente des Antoniens.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

IV - PERSONNEL

13 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

(Rapporteur : Mme Claire GENEST)

Mme GENEST : C'est le traditionnel tableau des effectifs qui ne présente pas de particularités cette fois-ci. Juste pour dire que quand on indique que l'on va pouvoir recourir aux contractuels, c'est qu'on se laisse la possibilité de le faire si l'on n'arrive pas à recruter des titulaires.

Un petit point peut-être sur les embauches : on a commencé à restaffer un peu nos équipes : on a 34 agents de plus qu'en mars 2023 et donc on a des soldes positifs en avril, mai, juin, on arrive à commencer à recruter un petit peu mieux. Merci beaucoup.

M. MAUGER : Merci pour la présentation. Alors pour une fois on va voter pour ce tableau de modification des effectifs étant donné un nombre relativement important de créations de postes qui nous semble intéressant. En revanche, quelques points d'attention notamment sur les rémunérations pour attirer suffisamment de monde. J'observe aussi une différence avec le Territoire : lorsque le Territoire modifie les effectifs,

systématiquement on fait aussi les suppressions de postes et on a l'avis du comité social territorial et je me demande pourquoi ce n'est pas le cas à Antony.

Et enfin, on souhaiterait aussi avoir en termes d'affichage une dénomination non genrée des postes, quand il s'agit, je ne sais plus les termes, de directeur ou directrice. Cela ne coûte rien mais je pense que c'est un signal positif à envoyer.

Mme GENEST : Juste pour dire que nous procédons différemment au niveau de la commune, c'est-à-dire que nous nettoyons régulièrement le tableau des effectifs ; tous les ans on fait un nettoyage global et on passe en comité technique, donc c'est la même chose sauf qu'effectivement nous, on le fait une fois par an. Et c'est même au contraire plus lisible puisque ce n'est pas dilué au fur et à mesure des délibérations, c'est une fois par an et c'est beaucoup plus lisible et c'est beaucoup plus clair pour tout le monde.

Au niveau de la rémunération, vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a une augmentation du point d'indice qui est arrivée au 1er juillet et bien sûr qui sera répercutée.... Alors si vous voulez, il y a eu 3,5 points l'année dernière, 1,5 là, on commence à avoir des salaires meilleurs... Et puis je vous rappelle que nous avons mis en place un régime indemnitaire et un CIA qui nous permettent quand même de recruter de manière plus sereine au sein de la collectivité.

M. le Maire : Pas de questions ? On passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

14 - DETERMINATION D'UN TAUX DE VACATION

(Rapporteur : Mme Claire GENEST)

Mme GENEST : En fait on augmente le taux de vacation pour les animateurs sportifs. On fait passer notre taux à 35 € bruts forfaitaires pour pouvoir être plus attractifs et recruter davantage sur cette activité puisqu'on était un petit peu en-dessous du marché en tout cas sur cette rémunération. Donc on la passe de 28 à 35 € bruts forfaitaires.

Mme DESBOIS : Sur cette délibération, moi je tiens, parce que je trouve qu'on ne le fait pas assez souvent... On a passé là une période où il y a eu un certain nombre de manifestations sportives dans la Ville dont le Raid Aventure qui je crois est une grande réussite, et cette grande réussite et ce qui porte aujourd'hui dans un certain nombre de quartiers, pas dans l'ensemble des quartiers mais dans certains, en particulier dans l'éducation des enfants et le vivre ensemble, c'est l'idée que la santé c'est le sport. On ne peut que saluer la décision d'augmentation des salaires des vacataires pour le sport pour tous, donc la partie sport adulte. Il me semble, il me semblerait louable, il me semblerait juste, équitable qu'au-delà de prévoir une augmentation, celle du point d'indice des fonctionnaires en

général, 3,5 puis 1,5 que vous avez cités, on puisse procéder dans le même temps, alors que le taux d'effort aux familles va augmenter de 30 % pour l'école municipale des sports, à une vraie revalorisation des rémunérations des éducateurs sportifs qui au quotidien s'occupent d'une manière brillante de nos enfants dans l'ensemble des écoles de la Ville et dans les études sportives et dans les activités sportives.

J'invite ceux qui n'ont pas été assister aux restitutions de fin d'année, aux ateliers que ces animateurs et ces éducateurs animent avec brio, à y aller, voir le travail qui est fait, la créativité aussi qui est sollicitée chez les enfants, l'esprit d'équipe, et il me semble que là où l'on va augmenter ce taux de vacation de 27 % qui est une vraie revalorisation, qui va permettre de rendre la Ville attractive pour du sport adulte, il me semble encore une fois, même s'il n'y a pas de parallélisme intégral, il y a une augmentation du prix pour les familles de 30 %, il me semble qu'une bonne partie de cette augmentation devrait pouvoir être rendue, c'est le partage de la valeur, à ceux et celles qui au quotidien font vivre les activités sportives de nos enfants. Merci.

M. le Maire : C'est bien prévu pour les vacataires, les vacataires et pas des éducateurs sportifs...

Mme DESBOIS : Mais je parle justement des éducateurs sportifs de la Ville.

M. le Maire : Mais là justement ce n'est pas le sujet, le sujet c'est les vacataires.

Mme DESBOIS : Mais j'entends bien. Mais ça me permet de faire le lien avec les éducateurs sportifs.

M. le Maire : D'accord. Mais sur le sujet des vacataires, est-ce qu'il y a des questions ?

Mme HUARD : Alors moi je me félicite d'entendre Mme Desbois militer pour l'augmentation du salaire des fonctionnaires, je pense qu'effectivement il faudrait s'adresser d'une façon volontariste au Gouvernement pour qu'il décide des revalorisations qui soient effectivement indexées sur l'inflation, donc je vous y encourage.

De notre point de vue, on se félicite quand même que la Ville augmente le taux de rémunération des vacataires, effectivement ce que l'on regrette, c'est que ça ne soit encore que des vacataires, il me semble que la Ville devrait s'attacher justement à pérenniser les emplois puisque maintenant il s'agit d'un service public, le sport loisirs pour tous, avec des CDI qui sont plus protecteurs, qui assurent une rémunération aussi pendant la période d'été, qui assurent des indemnités en cas de maladie, qui sont quand même plus protectrices, et puis peut-être pourrait-elle en profiter pour proposer des activités aussi toute l'année à ceux qui ne partent pas en congés l'été ? Il existe peut-être des possibilités de mutualiser ces emplois avec le CCAS ? On a appris qu'il y a des activités

gymniques aux Ans Toniques qui sont interrompues du fait du non-remplacement de salariés, alors je ne sais pas si ce sont des vacataires ou salariés, quand ils sont malades. Donc il y a tout un tas de choses sans doute qui permettent de pérenniser ces emplois.

M. MAUGER : Une petite intervention pour renforcer ce qui vient d'être dit : Moi je m'interroge en termes de code du travail. On va avoir une activité si j'ai bien compris ce qu'on nous a dit en commission, le yoga, qui va reposer uniquement sur des vacataires. Est-ce que c'est possible ça juridiquement ? C'est-à-dire qu'on a un besoin, on va proposer des inscriptions à l'année pour une activité qui ne va reposer que sur des vacataires. Cela ne répond pas à ce qu'est le statut de vacataire qui, je le rappelle, est un statut très particulier de la fonction publique, de rémunération à la tâche qui n'offre aucune garantie en cas de maladie, et c'est quelque chose qu'il faut absolument éviter dès lors que l'on a une tâche qui s'étale sur la durée. Donc là je m'interroge vraiment sur la solidité juridique de cette ouverture de vos contrats de vacataires pour une activité, le yoga, qui n'aura que des vacataires.

M. REYNIER : Alors je vais vous faire remarquer que les éducateurs en EMS, ils sont vacataires. Pour l'EMS, il faut rappeler qu'ils sont deux pour la même activité, alors qu'à SLA, ils sont tout seuls. Et la difficulté l'année dernière a été justement, quand on a fait passer SLA à la Ville, c'est qu'un certain nombre de personnes n'ont pas été reprises ou n'ont

pas voulu être reprises et on s'est trouvés devant une difficulté importante de retrouver des vacataires qui en fait n'acceptaient pas ce taux de 28 € qu'ils trouvaient trop faible. Et c'est vrai que sur le yoga, huit heures n'ont pas pu être faites cette année parce qu'on n'a trouvé aucun vacataire. Et pourtant, que ce soit Laurence ou d'autres éducateurs, ils ont fait vraiment le maximum pour essayer de trouver du monde mais impossible au taux de 28 €. Le minimum qu'ils demandaient, c'était 35. C'est pour ça déjà que l'on a proposé ce taux-là, et même il y avait certaines personnes qui allaient jusqu'à 60 €, mais là il ne faut pas exagérer. Avec 35 €, je pense que cette année les cours qui n'ont pas pu ouvrir l'année dernière par manque d'éducateurs vont pouvoir se faire, déjà on a de bons contacts.

L'année dernière, pour le badminton on a été obligés de fermer mais on a pu proposer aux adhérents d'aller dans des clubs sportifs. On a des clubs sportifs de badminton et donc tous ces adhérents qui étaient restés là ont pu aller s'inscrire dans des clubs de badminton, pareil pour la marche nordique. Ces adhérents-là ont pu trouver une activité. Pour les autres, on leur a proposé d'aller sur d'autres activités... on a fermé le Pilates, on a fermé le vélo, et donc on a proposé aux adhérents d'aller sur d'autres activités ; et quand ce n'était pas possible nous avons remboursé. Mais dès cette année, le fait de proposer un tarif à 35 € va nous permettre de trouver des animateurs et de réouvrir des cours.

Mme DESBOIS : Une précision Monsieur Reynier : c'est bien ce que j'avais en tête, cela rajoute au sujet des éducateurs sportifs aujourd'hui pour le sport pour enfants, à l'école municipale des Sports ce sont des vacataires ; là où je vous rejoins, Monsieur Reynier, c'est qu'évidemment on ne peut que se satisfaire que l'augmentation pour le sport pour tous, donc pour le sport adulte, de ce taux permette de pouvoir répondre à la demande, cela c'est très bien, mais là où je ne vous rejoins pas du tout, c'est l'argument qui consiste à dire : oui, les taux de vacation pour les adultes augmentent à 35 € parce qu'ils sont seuls alors qu'à l'école municipale du sport pour encadrer nos enfants ils sont deux, excusez-moi mais l'argument ne tient pas du tout. Vous encadrez des enfants, vous êtes deux, est-ce à dire que vous méritez en termes de salaire deux fois moins que ce qui est donné à une personne qui serait seule avec un nombre d'adultes inférieur ? Je trouve qu'en termes de ressources humaines, c'est une manière de raisonner qui me paraît discutable. En tout état de cause je le redis, il me semble qu'aujourd'hui, et c'est la question qui vous a été posée en commission Finances, on a en moyenne un taux de rémunération des vacations sur le sport pour enfants, donc l'école municipale des Sports entre 23 et 25 €, on va être à 35 € pour le Sport pour tous, donc pour les adultes, je ne mets pas en cause le relèvement vers le haut, je trouve que le taux de 35 € visiblement se justifie, nous avons des animateurs de grande qualité, des éducateurs que d'autres communes nous envient et

certains peuvent être appelés aujourd'hui pour réaliser des prestations dans d'autres communes, conservons-les, offrons-leur la valorisation salariale qui va avec le niveau de qualité de leurs prestations indépendamment du fait qu'ils soient deux. Le fait qu'ils soient deux, c'est lié au taux d'encadrement qui est nécessaire pour la sécurité des enfants.

M. le Maire : Mais Mme Desbois, on applique le taux du marché, c'est tout, c'est comme ça partout ailleurs aussi. On ne va pas payer deux fois plus...

Mme DESBOIS : Non, ce n'est pas comme ça partout ailleurs ; allez discuter avec les animateurs qui ont animé votre Raid Sportif, M. le Maire.

M. le Maire : Mais ça, on peut aussi discuter avec tous les fonctionnaires qui se plaignent de leur salaire. Le gouvernement là-dessus, il agit comme nous, il ne va pas augmenter de 50 % les salaires pour faire plaisir aux gens ! On applique les prix du marché. Et on passe au vote maintenant.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

M. le Maire : Tout le monde est pour ! Mais alors pourquoi faire tout ce cinéma ! Il fallait voter contre !

Donc tout le monde est pour, eh bien c'est très bien.

V - EDUCATION

15 - ADOPTION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE D'ANTONY ET L'ASSOCIATION LIRE ET FAIRE LIRE 92 DANS LE CADRE DE SON ACTION AUPRES DES ECOLES ET DES CRECHES DE LA VILLE ET AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE POUR DEPOSER UN DOSSIER DE DEMANDE DE LABEL « MA COMMUNE AIME LIRE ET FAIRE LIRE »

(Rapporteur : Mme Anne FAURET)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibérations adoptées à l'unanimité des présents et représentés.)

VI - SPORTS

16 - CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DU PONEY CLUB D'ANTONY : ADOPTION DE L'AVENANT N°2 AU CONTRAT DE CONCESSION A PASSER AVEC LA SOCIETE CLUB EQUESTRE D'ANTONY ET MODIFICATION DES TARIFS

(Rapporteur : M. Patrick REYNIER)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme CHABOT : A priori il paraît effectivement nécessaire de prolonger cette concession. Quand on lit le rapport qui nous a été présenté en point 32 du poney club, on a l'impression d'un rapport un peu en demi-teinte : d'un côté on dit que la fréquentation a réaugmenté, donc il y a plus d'adhérents, plus de fréquentation, plus de recettes, mais aussi beaucoup

plus de dépenses. Et on a le sentiment en lisant le rapport qu'ils sont quand même dans une grande incertitude parce qu'ils ne savent pas ce que va devenir le poney-club, à fortiori avec le réaménagement du Parc Heller, donc il nous paraît important quand même que la Ville se positionne assez vite pour voir ce qui va se passer pour eux. Je ne sais pas si d'autres personnes ont eu ce sentiment mais c'est vrai que le rapport laisse l'impression qu'ils ne savent pas très bien où ils vont.

M. le Maire : Nous non plus. Le problème, c'est le vieillissement des installations et leur reconstruction. Si, nous, nous avons une solution : c'est de reconstruire pendant un an, il faut un an pour reconstruire les équipements, mais en suspendant l'exploitation. On souhaite nous, et le club encore plus que nous, ne pas cesser l'exploitation. Sauf que techniquement on n'a pas la solution. Nos techniciens nous disent que c'est impossible. Et moi je leur dis : essayez de trouver une solution.

Mme CHABOT : Sur place ?

M. le Maire : Oui, ce sera sur place, il n'y a pas d'autres sites à Antony ; on avait essayé de trouver le terrain des Castors, vous vous rappelez, mais on nous a dit non, ce n'est pas possible de faire ça là-bas, il faut rester sur place. Donc on va rester sur place. On va reconstruire sur place les équipements mais comment le faire en maintenant le club en exercice ? C'est le sujet. C'est un problème. Si l'on arrive à trouver la solution, peut-être qu'avec des Algeco on pourrait accélérer les travaux, et

dans ce cas on le fera. Mais nos techniciens nous disent : c'est impossible, il y a trop de travail, il faut drainer le sol, enfin c'est très compliqué. Et dans ce cas-là, on devra arrêter pendant un an l'exploitation.

Mme DESBOIS : J'entendais que le mieux serait de réussir à faire « tourner la boutique » comme on dit pendant les travaux... Mais si ce n'est pas possible de manière à garantir un minimum de continuité de prestations, est-ce que des partenariats avec des clubs environ, je ne m'y connais pas du tout en milieu équestre, est-ce que des partenariats pour les adhérents de notre club local avec des clubs environnants seraient éventuellement faisables de manière à ce que, même si cela fait un petit peu plus de déplacements, il n'y ait pas d'interruption de pratique pour nos adhérents ?

M. le Maire : Oui, on y a pensé aussi. Mais en Île-de-France et en tout cas dans l'ensemble des Hauts-de-Seine, d'abord il n'y a pas beaucoup de clubs par rapport à la population et ils sont pleins à craquer, tous, et donc nos 700 adhérents n'ont aucune chance de trouver tous une place ailleurs. C'est vraiment un problème. Alors évidemment si le club s'arrête, ils arrêteront de faire du cheval, de toute façon... Mais c'est dommage, et c'est ce que l'on veut éviter. Mais on n'a pas d'autre solution pour le moment que de chercher des moyens de construire alors que le club maintient son activité.

Mme HUARD : Je voudrais confirmer que l'on a eu un peu les mêmes impressions que Mme Chabot en lisant le rapport financier qui demanderait peut-être aussi un certain nombre d'explications sur les variations qui ont été observées dans les chiffres. Il serait souhaitable d'avoir des explications. Vous dites que vous n'avez pas de solution pour reconstruire le poney club, alors j'ai une question peut-être naïve mais on a un terrain : du côté de l'US Métro il y a des terrains qui sont en passe d'être vendus, qui sont plats...

M. le Maire : Vous avez demandé à la RATP ce qu'elle en pensait ?
Ça appartient à la RATP !

Mme HUARD : Non mais attendez, je ne parle pas des terrains de la RATP, je parle de ceux qui ont été acquis ou qui sont en passe d'être acquis par le club Pitray Olier.

M. le Maire : Non, c'est à la RATP !

Mme HUARD : C'est un magnifique terrain en tout cas, plat, qui est plein d'espaces verts et qui, on l'espère, sera maintenu en espaces verts. Et il serait parfait pour la reconstruction du poney club.

M. le Maire : En tout cas c'est un terrain qui appartient à la RATP, qu'elle souhaite vendre effectivement, qu'elle n'arrive pas pour le moment à vendre, et c'est bien malheureux.

Mme HUARD : Eh bien voilà, la Ville peut se porter acquéreur. Vous parlez du terrain que Pitray Olier a voulu acheter au nord de la Croix de Berny ?

M. le Maire : Oui.

Mme HUARD : Donc ils n'ont pas encore vendu ?

M. le Maire : Non, ils n'ont pas vendu.

Mme HUARD : Il est donc disponible. C'est ça ?

M. le Maire : Il appartient à la RATP ! Si vous voulez en savoir plus, demandez à la RATP.

Mme HUARD : Donc il n'est pas vendu.

M. le Maire : Allez voir la RATP ! Allez voir M. Castex, il était là justement l'autre jour. On a fait l'inauguration ensemble.

Mme HUARD : Très bien. C'est plutôt une bonne nouvelle de savoir que pour l'instant il n'est pas vendu.

M. le Maire : Parce que vous pensez que c'est une mauvaise nouvelle de le vendre ?

Mme HUARD : Et bien disons que vu le projet qui était dessus, on souhaitait éviter que les terrains gazonnés deviennent des terrains synthétiques pour l'instant.

M. le Maire : Cela, malheureusement c'est l'avenir. Il est obligatoire que tous les terrains de sports deviennent synthétiques. Parce que s'ils ne sont pas synthétiques, de l'herbe ça tient quelques heures par semaine,

pas plus. Pas plus. Ou alors il faut être capables de remplacer, comme le PSG, l'herbe toutes les semaines. Nous, on n'en a pas les moyens.

Mme HUARD : Sur un plan économique et environnemental, aujourd'hui transformer des surfaces en herbe en pleine ville pour alimenter le réchauffement urbain, ce n'est pas forcément la meilleure solution.

M. le Maire : Eh bien écoutez, expliquez ça aux clubs sportifs.

Mme HUARD : Enfin en tout cas,...

M. le Maire : Vous aurez du succès !

Mme HUARD : Je voulais rajouter qu'on a quand même quelques interrogations sur effectivement la gestion du poney club parce qu'on a eu un témoignage qui semble ne pas satisfaire absolument les adhérents, donc on s'abstiendra sur cette reconduction.

M. le Maire : Très bien.

M. MAUGER : Je voudrais revenir sur un point : c'est donc la deuxième fois que l'on prolonge ce contrat. Ce contrat initialement était prévu pour trois ans. Donc première prolongation d'un an. Ensuite une deuxième, est-ce que vous êtes sûr que le droit de règles de concurrence pour ce type de contrat vous autorise à prolonger comme ça, vous passez de trois à cinq ans... ?

M. le Maire : Vous souhaitez que l'on arrête immédiatement le club ? Est-ce que vous votez pour que le club meure ? On va lui dire

M. MAUGER : Ce n'est pas du tout ce que j'ai dit.

M. le Maire : C'est ce qu'on va lui dire parce que c'est la vérité. Si on arrête aujourd'hui, si on ne prolonge pas la DSP, le club meurt. Il faut le savoir.

M. MAUGER : Comment se fait-il que la Ville, en l'espace de deux ans, se retrouve sans solution pour ce club ?

M. le Maire : Si, la solution c'est d'arrêter, qu'on puisse arrêter le club immédiatement et de reconstruire.

M. MAUGER : Est-ce que l'année prochaine on va encore reconduire, et puis l'année suivante et ainsi de suite ? C'est ça la question. Vous n'offrez aucune issue.

M. le Maire : Oui. Voilà. On verra. En tout cas pour le moment, aujourd'hui, à l'heure à laquelle on parle, si on arrête la DSP au 31 août, le club est mort !

M. MAUGER : D'accord et la même réflexion sera valable l'année prochaine.

M. le Maire : Et donc les familles n'auront plus aucune solution. Nous on ne veut pas. Donc on continue. Si vous ne votez pas, on dira aux adhérents que c'est à cause de M. Mauger qui n'a pas voulu voter la prolongation. Il faut assumer ses responsabilités, M. Mauger !

M. MAUGER : Vous me prêtez beaucoup de pouvoirs !

M. le Maire : Nous on est en responsabilités, on assume nos responsabilités. Nous passons au vote. Il y a deux délibérations : la première est la prolongation de la DSP, celle dont on parlait. La deuxième, c'est la hausse des tarifs demandée par le club et comme le club a besoin de rémunération, le club subit l'inflation, comme tous les clubs, il subit l'inflation et ses tarifs sont restés stables depuis un moment. En période d'inflation, c'est vrai que si l'on maintient les tarifs à niveau, on perd, en euro constant le club a perdu déjà 10 %, malheureusement.

- Donc qui est contre la prolongation de la DSP ? Monsieur Édouard tout seul.

(Vote à main levée sur la prolongation de la DSP : 45 voix Pour, 1 voix Contre et 3 Abstentions.

Vote à main levée sur la hausse des tarifs : 44 voix Pour et 5 Abstentions.)

M. le Maire : Je vous remercie pour le club et pour sa survie.

17 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES – ADDITIF

(Rapporteur : M. Patrick REYNIER)

M. REYNIER : Lors de sa séance du 6 avril 2023, le conseil municipal a décidé d'attribuer les subventions aux associations sportives pour l'année 2023. Les associations de l'école Jules Ferry et Antony

Basket n'avaient pas déposé de demande à cette date. Leur demande nous étant désormais parvenue, il est proposé d'attribuer une subvention de 44.200 € à Antony Basket et de 1.500 € à l'association sportive de l'école Jules ferry. Le décret du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 prévoit la signature de conventions à passer avec les associations qui reçoivent une subvention municipale supérieure à 23.000 €. Ces conventions fixent les modalités d'utilisation des subventions, précisent leur répartition en fonction des différents domaines d'activité et rappellent les obligations de contrôle qui découlent de l'utilisation des fonds publics. Antony Basket est concernée par l'établissement d'une telle convention et il convient de passer un avenant numéro 1 à la convention qui a été adoptée par le conseil municipal du 8 décembre 2022.

Il est demandé au conseil municipal d'adopter le projet d'avenant numéro 1 à passer avec l'association Antony Basket et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Mme CHABOT : En 2020 on a déjà eu une délibération parce que Antony Basket n'avait pas déposé sa demande en temps et en heure, en 2021 Antony Basket n'avait pas déposé sa demande de subvention en temps et en heure, en 2022 pareil, en 2023 pareil, et comme Monsieur Reynier est un homme sportif qui aime les défis, son défi c'est d'essayer que sur 2024 ou peut-être 2025 Antony Basket dépose sa demande de

subvention en temps et en heure et nous économise une délibération en juin. Merci.

M. le Maire : Très bien.

M. REYNIER : Une petite rectification : l'année dernière en 2023 Antony Basket avait déposé une demande en temps et en heure.

M. le Maire : C'est arrivé quand même une fois mais pas deux. Bien. Du coup le total des montants des subventions versées aux clubs est porté à 1.457.000 € pour les 48 ou 49 clubs subventionnés.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

M. le Maire : Pour la prochaine délibération, Madame Léon a la parole pour l'attribution de subventions aux associations non sportives et je demande à Mme Sall de se retirer parce qu'elle est bénéficiaire d'une subvention.

VII - AFFAIRES DIVERSES

18 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS NON SPORTIVES - ADDITIF

(Rapporteur : Mme Anny LEON)

Mme LEON : Par délibération du 6 avril dernier le conseil municipal a procédé à l'attribution de subventions aux associations non sportives. Or l'Association Philatélique de la Rive Droite, APRD, qui n'avait pas remis

son dossier comme chaque année, -mais ils sont très gentils quand même- de demande dans les délais, a depuis régularisé sa situation. Il est donc proposé au conseil municipal de lui verser une subvention de 300 €, somme qu'elle a demandée.

Par ailleurs l'association « Bien vivre ensemble » qui a reçu une subvention de 3.900 € a sollicité une subvention exceptionnelle de 1.000 € supplémentaires pour assurer une sortie à la mer cet été pour les familles qui ne peuvent pas partir en vacances. Il est donc proposé au conseil municipal de faire droit à cette demande.

Enfin l'association des habitants du quartier Pajeaud a fait une demande de subvention exceptionnelle de 1.000 € en plus des 700 € attribués par délibération du 6 avril 2023 afin de financer la célébration des 45 ans de l'association. Il est donc proposé au conseil municipal d'y donner une réponse favorable. Merci.

M. le Maire : J'espère que vous la donnerez ? Pas de questions ?

On passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 48 voix Pour et 1 ne prenant pas part au vote : Mme Sall.)

M. le Maire : Mme Sall peut rentrer. Et la parole est à Monsieur Ben Abdallah pour le point numéro 19.

19 - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS ACCORDEES AUX ASSOCIATIONS PARTENAIRES DU CONTRAT DE VILLE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE COHESION SOCIALE ET DE REUSSITE EDUCATIVE POUR 2023 – ADDITIF

(Rapporteur : M. Marc-Ali BEN ABDALLAH)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. MAUGER : Merci pour cette présentation. Nous voterons pour cette délibération qui fait suivre des subventions départementales comme vous l'avez dit aux associations de la réussite éducative. Il s'agit, comme vous l'avez dit aussi, du volet éducatif du contrat de ville du Noyer Doré. Rappelons qu'au mois de mars nous avons créé une mission d'information et d'évaluation pour six mois sur ce sujet. Il lui reste un mois et demi d'existence seulement et elle ne s'est réunie que deux fois. Nous venons de recevoir deux nouvelles dates, et j'en remercie les services, qui seront hors délai mais que nous acceptons sans hésiter.

M. le Maire : Si vous refusez, on est d'accord...

M. MAUGER : Lors des deux seules réunions de cette mission, je vous ai à chaque fois interrogé sur la co-construction avec les habitants et associations du quartier du Noyer Doré sur le nouveau contrat de ville dans le cadre de « Quartier 2030 ». J'ai appris incidemment, tout récemment, que la Sous-Préfète à l'égalité des chances venait lundi soir dans le quartier dans le cadre de « Quartier 2030 ». J'aurais trouvé normal que les

membres de la mission d'information et d'évaluation en soient informés, ce qui n'a pas été le cas. Et là vraiment je ne comprends pas votre manière de travailler. Vous saucissonnez, vous avez des interlocuteurs identifiés d'un côté et de l'autre, vous faites tout pour que les gens ne parlent pas entre eux. Je trouve cela extrêmement dommageable. Deux fois je vous ai posé la question de cette initiative, deux fois vous m'avez dit : Oui, nous allons avoir des instructions du Préfet, mais ce n'est pas encore le cas, soyez patient Monsieur Mauger ! Voilà, c'est maintenant, c'est lundi soir, et vous ne nous avez rien dit.

M. BEN ABDALLAH : Premier point, sur les modalités, on vous l'a dit lors de la mission, cela n'a pas été aussi simple que cela, c'est-à-dire qu'aujourd'hui la Préfète se déplace pour aller voir les habitants. Les modalités nous sont parvenues assez tard, vous savez que le gouvernement prévoyait « les 100 jours des quartiers » c'est-à-dire entre le 15 avril et le 15 juillet, on arrive fin juin malheureusement donc après... tout ceci est factuel, avec une course des derniers mètres dans lesquels on doit organiser la consultation des habitants. Écoutez, finalement vous êtes informés de cette consultation ... pas grâce à nous peut-être mais vous êtes finalement informés de cette consultation et le sujet, c'est de rencontrer des habitants. Ce n'est pas un sujet politique pour aller débattre sur ce que l'on fait de cette politique publique, le sujet c'est la consultation des habitants et la consultation des habitants, c'est écouter les habitants.

Alors Monsieur Mauger, est-ce que vous êtes représentant des habitants du Noyer Doré ? Vous voyez, la différence qu'il y a entre vous et moi Monsieur Mauger, c'est que moi, j'habite le Noyer Doré, et j'y habite depuis plus de 30 ans. Dans votre cas Monsieur Mauger, vous n'êtes pas habitant du Noyer Doré, et nous écouterons les habitants du Noyer Doré avec la Préfète à l'égalité des chances. Alors excusez-moi mais ne venez pas nous donner des leçons sur ce type de sujet. Nous consultons les habitants, nous coconstruirons ce contrat, et qui plus est par-dessus le marché, vous serez en plus informés dans cette mission. Donc je ne vois vraiment pas le sujet. Vraiment !

M. le Maire : M. Mauger ? Lui voit le sujet.

M. MAUGER : Je vois très bien le sujet et c'est une réunion publique. Je me permettrai évidemment d'y être présent et j'espère que les autres membres des groupes de l'opposition investis sur ce sujet-là -et je pense que nous en avons fait la démonstration- seront aussi présents. Voilà. Je ne vois pas pourquoi vous ségréguez comme cela les différentes sortes d'habitants. C'est un sujet que j'ai traité aussi bien au travers de la Caisse des Écoles qu'ailleurs depuis à peu près une dizaine d'années, et donc je ne vois pas en quoi je serais moins légitime que d'autres personnes pour venir discuter de cela. Et je n'y vais pas en tant qu'homme politique, j'y vais parce que je m'intéresse au sujet. Et si ça vous fait mal, eh bien tant pis !

M. le Maire : On passe au vote, non ?

M. BEN ABDALLAH : Juste un mot : vous êtes le bienvenu dans cette réunion publique, vous pouvez y aller. Et qui plus est, la Ville a informé tous les habitants. Eh bien si, puisqu'on fait par voie de communication. Donc vous êtes informé M. Mauger.

M. le Maire : En tout cas, ce que veut faire la Préfète, c'est rencontrer les habitants, pas les politiques. Mais vous avez le droit aussi de rencontrer les habitants mais le sujet, c'est qu'il faut que les habitants s'expriment sur la manière dont ils voient leur avenir. Pas sur la manière dont les politiques, les uns ou les autres, voient leur avenir. Parce que nous, on voit la préfète souvent, on peut lui parler, vous aussi sûrement... mais là c'est les habitants qu'elle veut voir, les vrais habitants.

M. MAUGER : Moi j'y vais avant tout pour entendre les habitants, évidemment !

M. le Maire : Eh bien là, comme ça, ça va ! Si vous vous bornez à entendre, ça va.

M. MAUGER : La co-construction c'est bien de réunir des élus, de réunir des représentants de l'Etat, et de réunir des habitants ! C'est tout simplement ça !

M. BEN ABDALLAH : Faites-nous confiance...

M. MAUGER : Non, je ne vous fais pas confiance, je suis désolé, je ne vous fais pas confiance !

M. BEN ABDALLAH : C'est votre droit !

Mme DESBOIS : On parle des habitants, ma question est très simple : en fait c'est de quelle manière est-ce que vous... On le sait, ce n'est pas forcément par ce type de réunion malheureusement, parce que ça concerne en premier le quartier et leur confort de vie. Ça peut ne pas être très mobilisateur pour faire venir justement « les fameux habitants ». De quelle manière est-ce que vous avez effectivement communiqué et de quelle manière par différents réseaux vous auriez essayé d'avoir la mobilisation la plus globale pour qu'il y ait une vraie représentativité, si tant est qu'elle soit de toute façon imparfaite mais des voix de ces fameux habitants dont on parlait ?

M. BEN ABDALLAH : Merci pour votre question. En ce qui concerne la mobilisation des habitants, vous le savez, cela a été fait de manière rapide puisqu'on a dû monter cette consultation en 15 jours. Ceci dit, on s'appuie sur un réseau déjà associatif qui est assez fort, donc on a essayé déjà de contacter tous nos partenaires et on leur a demandé de mobiliser le plus possible d'habitants ; on s'appuie sur le centre culturel Ousmane Sy qui a aussi un réseau d'habitants important ; et puis on s'appuie sur le Conseil Citoyen. Le Conseil Citoyen a été aussi informé de ce sujet et donc tous ceux qui souhaitent participer, ou du moins appeler leur réseau à venir participer, et encore une fois quelle que soit leur origine, on n'empêche aucune personne... Vous habitez dans le quartier ou pas, et Monsieur Mauger, vous êtes au moins informé par vos réseaux ! Et donc pour

l'instant de manière technique, la seule chose que l'on a pu faire, c'est informer, et je remercie les services pour la vitesse à laquelle ils ont réussi à se mobiliser, mettre en place une communication et essayer de diffuser, ce qui est loin d'être facile. Et donc pour l'instant on va dire que c'est le seul moyen que l'on a eu pour atteindre nos habitants.

Mais dernier point, juste un dernier mot, et là je parle sous le contrôle de Monsieur le Maire, ce n'est pas la seule consultation ou ce n'est pas le seul acte de co-construction que l'on entend mettre en place.

M. le Maire : On a boité... Dans toutes les boîtes à lettres on a mis une information pour que les habitants viennent à la réunion. J'espère qu'elle aura lieu, avec les événements actuels, je suis un peu sceptique.

Mme DESBOIS : Les écoles étant concernées au premier chef, j'imagine que vous êtes aussi passés par les représentants des parents d'élèves parce qu'eux peuvent être une bonne caisse de résonance au sens où les enjeux des enfants sont quand même très forts à travers ces actions-là.

M. DI PALMA : J'allais juste confirmer. J'étais encore aujourd'hui avec la Directrice de l'école Anatole France pour une remise de prix, il y a non seulement des enseignants mais en plus, on a demandé aux différents canaux de mobiliser les associations de parents d'élèves. Il y a le discours et puis j'espère que leur présence sera effective le jour J.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des

présents et représentés.)

20 - CONCESSION DE SERVICE POUR L'EXPLOITATION DES REGIES PUBLICITAIRES DES EDITIONS DE LA VILLE : CHOIX DU CONCESSIONNAIRE ET ADOPTION DU CONTRAT DE CONCESSION A PASSER AVEC LA SOCIETE CMP

(Rapporteur : M. Mathieu COURDESSES)

M. COURDESSES : En septembre dernier nous avons voté pour le lancement d'une procédure de concession de service pour l'exploitation des régies publicitaires des éditions de la Ville. Deux candidats ont postulé : CMP et Ouest Expansion. Ouest Expansion n'a pas remis sa proposition selon les modalités prévues à la consultation, et donc seule l'offre de la société CMP a pu être analysée et il se trouve que le candidat CMP a présenté une offre de qualité, tant financièrement que commercialement et avec des moyens humains aussi importants et une certaine expérience puisque CMP est également la régie publicitaire d'autres Villes comme Chaville, Le Perreux, Champigny sur Marne. Donc il est demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver le choix de la société CMP en tant que concessionnaire pour l'exploitation des régies publicitaires sur la Ville, approuver le contenu des caractéristiques principales du contrat de concession de service mis au point avec la société CMP telles qu'elles sont présentées dans le rapport de Monsieur

le Maire ; et autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat et à procéder à toutes les formalités nécessaires en vue de sa notification.

M. le Maire : Merci Mathieu. Y a-t-il des questions ?

M. EDOUARD : Une remarque sur la procédure : la procédure est régulière, vous étiez parfaitement en droit de la conduire comme vous l'avez fait, j'observe simplement que vous vous êtes privés d'une faculté : Vous aviez le 27 mars au matin deux propositions dont une était évidemment incomplète et vous aviez la possibilité d'inviter l'entreprise dont le dossier était incomplet à le compléter dans un délai déterminé. C'était tout à fait dans le cadre du décret du 1er février 2016. Vous n'aviez simplement qu'à informer l'autre candidat. Donc c'est régulier, ce faisant quand même vous vous êtes privés d'examiner une offre qui était peut-être intéressante.

M. le Maire : Je le dirai à notre service de la commande publique qui visiblement n'était pas au courant.

M. EDOUARD : Par ailleurs, sur la publicité de « Vivre à Antony », c'est comme dans Antony, on trouve qu'il y en a trop et on préfèrerait qu'il y en ait plus d'espaces d'expression, en particulier pour les groupes minoritaires.

(Vote à main levée : 45 voix Pour et 4 voix Contre.)

**21 - ADOPTION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC
LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT IDF HAUTS-DE-
SEINE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'OPERATION « CHARTE
QUALITE CONFIANCE CAP CONSEIL »**

(Rapporteur : Mme Marie VERET)

Mme VERET : En 2016 la Ville a conclu un partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-Seine qui a développé une charte Qualité Confiance Cap Conseil. Cet outil de développement permet aux artisans adhérents à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat qui le souhaitent d'être accompagnés en bénéficiant d'un regard extérieur à leur entreprise afin d'améliorer leur activité. Dès l'heure où ils acceptent, un consultant choisi par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat examine selon une grille de critères la qualité de l'accueil de l'entreprise, les conseils commerciaux dispensés à la clientèle, ainsi que l'organisation de l'entreprise. À l'issue de cette visite, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat validera sur un système de notations l'obtention de la charte de Qualité Confiance CAP Conseil qui sera ensuite remise aux entreprises lauréates. Le partenariat est conclu exclusivement pour la mise en œuvre sur la commune du dispositif 2023 de la charte Qualité Confiance Cap Conseil. Le partenariat d'un an établit une contribution de la Ville de 5.000 €.

M. EDOUARD : Quand vous étiez jeune, M. le Maire, il y avait le tableau d'honneur pour les élèves méritants. C'était avant 68...

M. le Maire : Le prix d'excellence !

M. EDOUARD : Oui, il y avait aussi le prix d'excellence, on en savait peut-être un peu plus. Mais le tableau d'honneur, on ne savait pas comment ça marchait, avant 68. Eh bien à Antony, les artisans ont un tableau d'honneur, en fait ce n'est pas un tableau d'honneur, c'est un label. Et il est établi sur une liste de critères qui nous est inconnue et apparemment qui vous est inconnue aussi. Donc nous sommes partisans, vous le savez, de la transparence, nous vous laissons donc le côté obscur de la farce.

M. le Maire : Bien. Si c'est à Antony, c'est bien sûr aussi dans toutes les villes des Hauts-de-Seine. C'est la CCM des Hauts-de-Seine qui l'accorde, ce n'est pas la Ville d'Antony, et ce n'est pas propre à Antony.

On passe donc au vote. Vous avez le droit d'être contre, heureusement que vous êtes minoritaires parce que les pauvres artisans, si vous étiez au pouvoir, ils souffriraient ! Bon ce n'est pas grave. De toute façon vous êtes minoritaires et destinés à le rester. Donc ça va. On fait tout pour ça en tout cas.

(Vote à main levée : 45 voix Pour et 4 voix Contre.)

**22 - ADOPTION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2023
AVEC LE POLE DE COMPETITIVITE SYSTEMATIC PARIS-REGION**

(Rapporteur : M. François GOULETTE)

M. GOULETTE : Il s'agit d'un partenariat qui date de la même année que la délibération précédente, depuis 2016 nous avons mis en place un partenariat annuel reconduit depuis lors avec le pôle de compétitivité Systematic qui, je vous le rappelle, est un rassemblement de 800 acteurs industriels, PME, scientifiques, sur l'Île-de-France, pour développer des produits innovants, des entreprises innovantes, dans le domaine notamment du numérique, des nouvelles technologies. Et nous avons établi ce partenariat pour attirer de nouvelles entreprises innovantes et en croissance à Antony, notamment dans le cadre du projet Antonympole. Donc c'est un travail de longue haleine, et on travaille sur l'image de la Ville ; et notamment la modalité, c'est d'organiser des événements sur des thèmes chaque année, donc chaque année on se creuse un peu les méninges en interne à Antony et avec les entreprises antoniennes et avec le pôle de compétitivité Systematic pour faire des thèmes différents à chaque fois ; et donc il s'agit de renouveler ce partenariat.

Je peux vous dire également que nous avons déjà prévu une manifestation qui aura lieu fin septembre, qui sera sur le thème cette fois-ci des nouvelles technologies pour l'alimentation. On a un petit slogan, je ne sais pas si on le reprendra exactement comme cela dans la communication mais c'est « de la fourche à la fourchette » puisqu'il s'agit de couvrir différents aspects par les entreprises en général et notamment à Antony nous avons un certain nombre d'entreprises qui sont sur ces

créneaux-là. Et donc nous allons les faire participer. Et comme la question nous a été posée déjà de savoir comment mesurer l'efficacité de ce dispositif, on a travaillé sur l'image et lors du dernier événement on a eu droit à un article dans les Échos, le quotidien national sur l'économie, concernant notre événement. On verra si on aura la même chance cette année mais c'est un type de retombées, et c'est une façon de travailler sur l'image de la Ville, son dynamisme, et ce qu'elle fait pour les entreprises.

Donc il s'agit de renouveler cette convention de partenariat pour un an.

M. le Maire : Merci François. Y a-t-il des questions ?

Mme HUARD : Vous nous avez expliqué effectivement cet événement qui a lieu tous les ans en commission, qui permet de faire connaître la Ville et de mettre en relation des entreprises locales avec d'autres et notamment des grands groupes et d'avoir une meilleure connaissance du tissu économique, ce qui nous a paru effectivement intéressant. On est par contre un peu dubitatifs sur le fait que ça apporte ou pas des emplois à la ville puisqu'on constate qu'il y en a quand même qui sont partis, des grands groupes comme Sanofi, comme Essilor, il y a eu également la PADAF dont une partie des entreprises n'ont pas été maintenues. C'est la préoccupation que nous avons, la préservation des activités industrielles sur la Ville et notamment celles qui impliquent du foncier et des locaux pour les accueillir. Dans l'opération Antonypole, on a

vu que La Table de Cana et Téri idéal doivent aussi trouver de nouveaux locaux, donc on s'inquiète quand même pour le devenir des activités économiques et industrielles à Antony.

Alors j'ai une question puisque dans le SDRIF on a vu que les terrains de l'INRAE sont identifiés en tant que zones d'activités économiques à préserver, est-ce que vous pourriez nous en dire un peu plus ou confirmer cela ?

M. le Maire : C'est une convention avec le pôle de compétitivité, ce n'est pas sur l'avenir d'Antonypole !

Mme HUARD : Je comprends que cette convention et ce partenariat ont pour objectif de dynamiser l'activité économique sur la Ville mais on peut quand même, me semble-t-il, avoir une discussion et avoir quelques informations sur les perspectives de l'activité économique sur Antony.

M. le Maire : Non, ce n'est pas le sujet du jour.

Mme HUARD : Si vous voulez. C'est notre question.

M. le Maire : Il n'y a pas d'autres questions ?

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

23 - PRISE EN CHARGE DE DEPENSE PAR LA VILLE DANS LE CADRE DES RELATIONS D'AMITIE AVEC DES VILLES ETRANGERES

(Rapporteur : M. Fabien HUBERT)

M. HUBERT : Il vous est proposé des dépenses dans le cadre de nos relations d'amitié avec deux villes jumelles, les premières ce sont celles du déplacement qui a lieu chaque année organisé par le groupe de bénévoles du jumelage avec Reinickendorf, comme traditionnellement la Ville prend à sa charge les billets de deux des accompagnants ; et puis les billets d'avion de membres de l'équipe municipale qui se sont rendus et ont accompagné ce groupe pour échanger et développer des projets avec nos homologues allemands.

Et puis les autres dépenses concernent, elles, le jumelage avec Olomouc, notre jumelage en République Tchèque, puisque traditionnellement le premier Antonien et la première Antonienne arrivés au semi-marathon bénéficient de la prise en charge de leurs frais de déplacement pour participer au semi-marathon d'Olomouc.

M. EDOUARD : Monsieur le Maire, il y a des décisions plus ou moins faciles à prendre : quand vous mettez des Leds dans l'espace public vous faites des économies et vous faites œuvre vertueuse sur la planète. Parfois c'est un peu plus compliqué. Ce soir c'est le type de décision un peu plus compliquée. On peut prendre des décisions vertueuses sur le plan écologique, neutres sur le plan financier, et peut-être un peu gênantes sur le plan pratique. Je m'explique :

Pour aller à Reinickendorf vous avez dépensé 1.000 € en transport en avion pour quatre personnes, en train cela aurait été la même chose, la

différence c'est que vous avez émis 2,5 tonnes de CO2 alors qu'en train cela aurait été seulement 120 kg. Bien sûr, cela aurait été en train de nuit, mais le train de nuit, Jean Castex dont vous parliez tout à l'heure, il vous aurait convaincu de prendre le train de nuit !

M. le Maire : Lui, c'est la RATP, vous savez... Ne confondons pas RATP et SNCF.

M. EDOUARD : Si, il adore les trains de nuit et il a pris le premier train de nuit qui repartait entre Paris et Nice. Remarquez bien que je fais cette remarque sur Berlin et que je ne la fais pas sur Olomouc parce que sur Olomouc j'ai vu que c'était des sportifs, et donc je pense qu'à la veille d'un semi-marathon il vaut mieux passer une bonne nuit. Mais à l'avenir, pensez au transport éco-responsable.

M. le Maire : Mais je ne suis pas sûr qu'il y ait actuellement un train de nuit entre Paris et Berlin, parce que nous avons avec Perrine été victimes d'un vol annulé à Berlin un soir de retour de Reinickendorf en 2019, et on n'a pas trouvé de solution autre que celle de revenir en voiture. On a passé la nuit en voiture, on est arrivés ici à 9h30 en partant à 21h30 de Berlin, 1.050 km en voiture, avec le maximum de bilan carbone. Il n'y avait pas de train. On a essayé d'avoir un train,

M. EDOUARD : Alors ils étaient peut-être tous pleins...

M. le Maire : Non, il n'y avait pas de train du tout.

M. EDOUARD : Si, il y a des trains. Il y a même deux types de trains : il y a les trains que vous pouvez réserver sur le site de la SNCF qui passent par Cologne, et il y a des trains que vous pouvez réserver sur site...

M. le Maire : Mais il fallait réserver longtemps à l'avance, alors nous, on a été surpris...

M. EDOUARD : Mais l'avion aussi, vous l'aviez réservé à l'avance !

M. le Maire : Non, je ne pense pas qu'il y avait...

M. EDOUARD : Mais par contre il faut effectivement faire un changement, mais un changement à un horaire...

M. le Maire : En pleine nuit, c'est pratique, oui !

M. EDOUARD : Non, c'est à 10h du soir, ce n'est pas un changement à 4 h du matin ...

M. le Maire : Un train de nuit, c'est un train qui part le soir et qui arrive le matin et là si vous voulez changer à Cologne, il y a déjà six heures...

M. EDOUARD : Non, à Cologne il y a le TGV.

M. HUBERT : Je tiens quand même à préciser que les accompagnants et les élus qui ont accompagné le groupe d'Antoniens, car ils n'y vont pas seuls, ont répondu à l'appel à candidatures publié chaque année dans le BMO pour participer à ce voyage, sachant que c'est un voyage en plus qui ne dure que quelques jours, je pense que pour les Antoniens qui sont tous occupés, cela réduit aussi l'intérêt du voyage s'ils

doivent passer une partie conséquente de leur temps dans les transports d'une part ; et d'autre part quand les distances sont raisonnables, ce que l'on privilégie effectivement c'est le train, c'est le cas pour les déplacements vers l'Italie, un groupe de bénévoles s'y est récemment rendu en train et puis l'an dernier, lorsque l'on a eu l'occasion de s'y rendre, également en Grande-Bretagne. Donc c'est un mauvais procès que vous nous faites.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

24 - DESIGNATION DU REFERENT DEONTOLOGUE POUR LES ELUS DE LA VILLE

(Rapporteur : M. le Maire)

M. le Maire : Dans la loi 3 DS du 21 février 2022, l'un des articles, l'article 218, c'est dire qu'il y avait 217 articles devant et encore pas mal derrière, l'un des articles a prévu que désormais tout élu local pourra consulter un référent déontologue pour lui apporter tout conseil utile pour le respect des principes déontologiques consacrés par une charte de déontologie. Donc les déontologues aujourd'hui, on peut les choisir, je ne dis pas n'importe qui mais pratiquement si puisqu'il n'y a pas de liste agréée par l'État pour être déontologue. On a quand même cherché un juriste confirmé et retraité pour qu'il n'ait pas d'intérêt en jeu, il s'appelle Monsieur Xavier Libert, il nous a été présenté par un de nos avocats qui

nous a dit « lui, c'est un type sérieux », il est président honoraire de tribunal administratif et de cours administratives d'appel, donc c'est quelqu'un qui a quand même un certain niveau, et c'est quelqu'un qui est volontaire pour être déontologue.

On sait que le Département des Hauts-de-Seine a choisi, lui, la directrice juridique du département des Yvelines. C'est-à-dire qu'on peut prendre n'importe quel juriste sauf les juristes travaillant à Antony. Il n'est pas question de prendre quelqu'un tel que le directeur juridique de la Ville d'Antony, là non on ne pourra pas. Par contre on pourrait prendre celui de Sceaux ou celui de Bourg-la-Reine, pourquoi pas ? Donc on vous propose directement un retraité qui n'a aucun rapport avec la Ville mais qui a d'excellentes connaissances juridiques et qui pourra nous conseiller si on a des problèmes de déontologie à lui soumettre. Voilà l'explication sur cette délibération.

Mme REMY-LARGEAU: Normalement, il est prévu que cette personne, ce référent déontologue exerce ses missions « en toute indépendance et impartialité »...

M. le Maire : Oui, c'est ça.

Mme REMY-LARGEAU : Comment se fait-il que... enfin vous nous demandez de voter sans que l'on ait vraiment les moyens de pouvoir être assurés de cette indépendance et de cette impartialité, vous dites même que cette personne vous a été conseillée par des connaissances,... C'est

vrai que l'on est un peu déstabilisé... On nous propose de voter pour quelqu'un que finalement nous ne connaissons pas et on ne voit pas quelles garanties il pourrait y avoir, et en même temps il n'y a pas eu d'appel à candidatures pour permettre qu'il y ait au moins plusieurs propositions, pour que l'on puisse avoir un choix, même pas un choix éclairé mais simplement un choix.

M. le Maire : Il faut dire que le Département n'a pas non plus donné son avis pour faire ces propositions. Il a dit voilà : on vous propose celui-là et c'est tout. Aucun opposant n'a voté contre.

Mme REMY-LARGEAU : Oui, on est dans les Hauts-de-Seine.

M. le Maire : Voilà. Mais ce n'est pas des opposants. Il y a des opposants communistes et socialistes au niveau du Département des Hauts-de-Seine, il y a quand même des villes de gauche dans le département, quelques-unes, et ils ont voté...

Mme REMY-LARGEAU : Ils ont peut-être des exigences inférieures aux nôtres, c'est possible,

M. le Maire : Ils ne se sont pas posé de questions, ils ont trouvé cela normal.

Mme REMY-LARGEAU : Eh bien nous, on s'en pose.

M. le Maire : C'est bien, vous avez le droit.

Mme REMY-LARGEAU : Merci.

M. le Maire : Donc on passe au vote.

(Il est procédé à un vote à main levée : 46 voix Pour et 3 Abstentions.)

**25 - ADOPTION DE L'AVENANT N°3 A LA CONVENTION FIXANT
LES MODALITES DE PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU
FONCTIONNEMENT DE LA CRECHE PARENTALE CRECH'ENDO**

(Rapporteur : Mme Stéphanie SCHLIENGER)

Mme SCHLIENGER : Il s'agit de voter un avenant numéro 3 qui permet de gagner une place de crèche sur la crèche Crech'endo puisqu'on pourrait subventionner 21 places au lieu de 20 places.

Et je voulais en profiter aussi pour rendre hommage à Elisabeth Millot Nguyen-Duc qui était la directrice adjointe du service Petite Enfance qui est décédée il y a deux jours de façon fulgurante d'une tumeur ultra agressive, et donc toutes mes pensées vont à son mari et à sa famille, et je voulais souligner sa générosité et son engagement notamment. Elisabeth prenait grand soin également de la condition animale dans tous nos marchés publics pour l'alimentation ; et puis elle était très engagée avec une association qu'elle avait fondée il y a quelques années Awa Nani Education pour tous en Guinée où elle a été en lien beaucoup là-bas notamment avec des équipes qui encadraient la scolarité des enfants, avec des dons, des collectes qui étaient faites, avec des équipements scolaires

et des développements pour avoir de l'eau potable là-bas, etc. Donc toutes mes pensées vont à elle et au Service Petite Enfance également.

M. le Maire : Pas de questions ?

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

**26 - FIXATION DU MONTANT DES BOURSES DU DISPOSITIF
CAP SUR LE MONDE POUR L'ANNEE 2023 (2ème et 3ème JURYS)**

(Rapporteur : M. David PASSERON)

M. PASSERON : Je vous propose de voter pour les points 26 et 27. Je fais un package vu qu'il est déjà 23h36, ceux qui ont un petit peu faim me remercieront.

**(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée :
délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

**27 - FIXATION DU MONTANT DES BOURSES DE L'AVENTURE
ET DE LA CREATION POUR L'ANNEE 2023 (2ème JURY)**

(Rapporteur : M. David PASSERON)

**(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée :
délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

**28 - ADHESION DE LA VILLE D'ANTONY A L'ASSOCIATION 813
- LES AMIS DES LITTERATURES POLICIERES POUR LES
MEDIATHEQUES MUNICIPALES**

(Rapporteur : Mme Isabelle ROLLAND)

Mme ROLLAND : C'est une association à laquelle la médiathèque d'Antony souhaite adhérer pour participer à un trophée, recevoir la revue, intégrer un réseau pour pouvoir échanger sur les différents événements qui peuvent avoir lieu et avoir une plus large audience. En annexe vous avez les statuts de l'association 813 et il vous est demandé l'autorisation de pouvoir adhérer à cette association. Vous verrez que la cotisation est très légère puisqu'elle est de 40 € par an.

M. le Maire : Qui est-ce qui vote pour la police ?

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

**29 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL
MUNICIPAL AU SEIN DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR
L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES**

(Rapporteur : M. le Maire)

M. le Maire : Cette délibération tout simplement parce que l'un des membres de la commission, M. Olivier Parisi, a fait part de sa décision de démissionner et il faut donc le remplacer ; je propose que ce soit

l'opposition qui décide de son remplacement. La majorité ne va pas se mêler de cette question interne. M. Edouard se présente ? Pas d'autres candidats ?

Donc passons au vote.

(Vote à main levée : 48 voix Pour et 1 Abstention. M. Edouard est élu.)

30 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DES TRAVAUX 2022 DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

(Rapporteur : M. le Maire)

M. le Maire : Il s'agit des travaux 2022. On a eu un débat en commission mais c'était des travaux 2023 dont on parlait, et d'ailleurs on va voir les résultats ensuite par les rapports qui vont suivre, là il s'agit du rapport de l'activité 2022 ; donc il est normal qu'on accepte aujourd'hui un rapport d'opérations qui ont trait à il y a six mois ou plus tôt.

Mme HUARD : Peut-être que vous avez répondu déjà mais on examine ce rapport qui porte sur les comptes rendus de l'année 2021, nous sommes en 2023...

M. le Maire : Oui, c'est un rapport.

Mme HUARD : Ça a toujours été comme ça mais est-ce qu'il n'y a aucune possibilité de réunir la commission sur les rapports avant ?

M. le Maire : Non. Une commission 2022 a déjà traité de cela. L'an dernier il y a eu une commission ... la commission, elle, donne son rapport avec un an de décalage.

Mme HUARD : Mais ce n'est pas possible d'anticiper cette réunion ?

M. le Maire : Non, ce n'est pas possible...

Mme HUARD : Vu que les éléments ont changé, ce n'est plus d'une actualité folle, c'est pour cela que je le dis...

M. le Maire : Non mais on vote quand même. Ce n'est pas d'actualité, l'actualité c'est ce que l'on va voir après. Les rapports que l'on va voir tout à l'heure, ce sont des rapports de l'année dernière. C'est ceux-là que l'on a vus en commission cette année, mais le temps que la commission fasse son rapport, il faut quand même plusieurs mois. C'est logique.

Donc pour le rapport de la commission sur 2022, est-ce qu'il y a des oppositions ? Difficile ? Alors pour ceux qui ont de la mémoire, moi je me souviens un peu, tout ce que l'on a fait à l'époque est dedans. M. Mongardien d'ailleurs qui y a participé s'en souvient, n'est-ce pas ? Faites confiance à M. Mongardien.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

M. le Maire : Alors maintenant on va passer aux rapports eux-

mêmes de 2022, que l'on a vus hier en commission.

31 - COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SERVICE PUBLIC DELEGUE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE POUR L'ANNEE 2022

(Rapporteur : Mme Anne FAURET)

Mme FAURET : Donc vous avez le rapport pour l'année 2022 du contrat de restauration qui, comme vous le savez, se termine le 9 juillet. Le fait important, c'est une année 2022 encore perturbée par le Covid en janvier/février, vous trouvez aussi l'enquête de satisfaction, l'avenant sur la loi EGalim, l'association de personnel, le rapport des audits, un chiffre d'affaires qui a augmenté de 9 %, qui se traduit par 6 % en scolaire et 26 % en périscolaire, ce qui confirme notre augmentation de fréquentation en centres de loisirs dont on parlait en début de séance. C'est pour cela que j'insiste dessus : on a + 26 % en CML. Vous avez toutes les informations, le prix moyen facturé aux familles qui passe de 4,97 € à 4,98 €.

On constate également cette année une baisse des impayés de 0,4 %, ce qui provient sans doute d'un meilleur calcul du taux d'effort des familles et certainement aussi d'un travail de l'assistante d'éducation qui est sur les écoles Anatole France et du Noyer Doré pour que le taux d'effort des familles soit mieux pris en compte. On s'était aperçu que beaucoup de

familles étaient au taux d'effort maximal alors qu'elles n'auraient pas dû y être.

Vous avez tout le document, est-ce qu'il y a des questions sur ce rapport ?

Mme DESBOIS : Merci pour la présentation. Ce n'est pas une question, c'est un rebond : Là on va être dans une période où il va y avoir un transfert, une passation, un transfert entre les deux délégataires, on sait que les périodes de passation peuvent être plus ou moins sereines, de quelle manière est-ce que la commune entend contrôler et sécuriser la passation entre ces deux délégataires, notamment au niveau de l'exploitation de la cuisine centrale ? Est-ce qu'il y a des dispositions particulières qui vous permettent de bien veiller à ce que ...

M. le Maire : Nous, on est habitués vous savez, il y a eu une passation il y a 5 ans ; Mme Fauret, est-ce qu'il y a des difficultés ?

Mme FAURET : Non, ça suit son cours. Et je fais tout à fait confiance à M.Pradon qui a suivi toutes les tractations, qui est sur le dossier pour que ça se passe bien, pour que ça se passe au mieux. Et donc à partir du 10 juillet ça sera SCOLAREST qui préparera tous les repas. On a déjà eu des commissions de menus...

M. le Maire : On a la chance d'avoir un technicien de haut vol et on est tranquilles, ça se passera bien.

Mme HUARD : Moi j'ai noté simplement encore une fois que plus de la moitié des facturations se faisaient dans une tranche proche du plafond et que ce pourcentage progresse un petit peu encore, par contre les facturations dans les trois plus basses tranches, c'est-à-dire un repas inférieur à 2 €, augmentent aussi en pourcentage, démontrant ainsi qu'il y a davantage de familles avec des revenus très bas. Je pense que cela justifie pleinement la demande que l'on a faite de la révision du taux d'effort pour une plus grande progressivité.

J'ai une question sur l'état du parc matériel : est-ce qu'il y a un bilan ? Ou est-ce qu'il est catégorisé en « bon, moyen, hors service, hors normes » ? En comparant un peu avec l'année dernière, il y a quand même eu une progression de l'état du matériel mais il y a quand même une part importante du matériel qui est catégorisé « mauvais, hors service ou hors normes », c'est ce que je comprends ; dans certaines écoles, cela atteint un pourcentage très élevé, comment est-ce que c'est géré, cela ? Quel est le plan de mise à niveau du matériel ? Est-ce qu'avec la passation de vos prestataires il y a des dispositions qui sont prises ou est-ce que ça relève du prestataire de faire le plan de mise à jour ?

M. le Maire : Oui. Bien sûr ! Il y a obligation, il y a obligation de renouveler et s'il ne renouvelle pas, il paye.

Mme HUARD : Donc là si le matériel est en mauvais état, il faudra qu'il paye la remise à jour du matériel.

M. le Maire : Ah oui il paie. Ou bien il le fait lui-même, ou bien il paye.

Mme HUARD : Donc là je suppose qu'il payera parce qu'il ne va pas avoir le temps pour le faire

M. le Maire : Il a intérêt à payer !

Mme HUARD : D'accord. Et j'ai noté aussi que l'on avait attiré votre attention sur les analyses sanitaires, alors pour les analyses bactériologiques, on a constaté que ça s'était amélioré, pour les audits qui viennent des locaux, ils restent en l'état, donc il y a encore 25 % des audits qui ont fait l'objet d'observations, peut-être aussi que le prestataire a eu des commentaires.

M. le Maire : Est-ce qu'il y a d'autres questions pour Mme Fauret ?

M. MAUGER : Je vous ai entendue, Mme Fauret, insister sur les 26 % de hausse de fréquentation de la cantine du centre de loisirs, du coup je me demande : est-ce que vous avez la volonté délibérée de faire baisser ce chiffre de fréquentation ? Ce qui expliquerait effectivement la mise en place d'un certain nombre de règles récentes. Donc pourquoi avoir insisté sur ce chiffre ?

Mme FAURET : Comme on vous l'a dit au début, nos centres de loisirs ont un agrément, ils sont agréés pour un certain nombre d'enfants. Là vous l'avez vu, il y a une augmentation importante, donc il faut que l'on ait un système d'inscription qui soit strict pour que l'on sache très

exactement combien on a d'enfants tous les mercredis. Et avec une telle augmentation, on ne peut pas laisser des inscriptions au dernier moment.

Les enfants qui sont au centre le matin mangent tous au centre, et on a besoin de prévoir aussi parce que si les familles annulent la présence, les repas ont été commandés et ce sont des repas qui vont être jetés... c'est aussi un point qui est important si l'on veut lutter contre le gaspillage au niveau des repas, ce qui explique aussi que si l'on a plus d'enfants, on a besoin de plus d'animateurs, et on a donc besoin de prévoir des inscriptions.

Et pour revenir sur la question de Mme Huard concernant les analyses bactériologiques, on a 100 % des analyses qui sont conformes, analyses de surfaces : 97,5 % ; et en termes d'audits d'hygiène et de locaux, nous avons une amélioration des résultats moyens qui ont augmenté pour les audits d'hygiène, qui sont passés de 71 % en 2021 à 74% en 2022. Et tout cela s'explique par des actions qui ont été engagées pour avoir une sensibilisation à l'hygiène et au nettoyage complet des locaux.

M. le Maire : Sur ce point, pas de vote. Dont acte, on considère que le rapport a été présenté et commenté...

Il est pris acte de la communication du rapport.

**32 - COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SERVICE
PUBLIC DELEGUE POUR LA GESTION DU PONEY-CLUB D'ANTONY
POUR L'ANNEE 2022**

(Rapporteur : M. Patrick REYNIER)

M. REYNIER : Conformément à l'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales, la société Club Equestre d'Antony a établi son rapport d'activité. Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir prendre acte de la communication de ce rapport qui a été présenté à la commission consultative des services publics locaux.

Mme HUARD : Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, le rapport est établi par un expert-comptable qui est rémunéré, on le voit dans le rapport, il est effectivement rémunéré comme un expert-comptable. Pour moi ce rapport me paraît quand même un peu succinct, il y a des variations importantes de chiffres, ça demande en principe une explication, c'est ce que font les experts-comptables et moi je souhaiterais qu'on puisse demander au prestataire, au concessionnaire, de compléter son rapport en donnant les explications sur ce qui s'est passé, sur par exemple une baisse des disponibilités de 230.000 €, une augmentation des immobilisations, qu'est-ce qui a été acheté, ou l'augmentation des dettes fournisseurs, à quoi elles correspondent ? À quoi elle est due ? En principe un expert-comptable explicite les grosses variations d'un rapport comptable.

À côté de cela, le rapport d'activité doit être aussi un petit peu étoffé pour expliquer ce qui s'est passé dans l'activité du club. Alors je n'ai pas participé à la conception du contrat, j'ai une question : est-ce que sur le périmètre, il y a une séparation entre les activités clubs sportifs et les activités de gestionnaire de la structure ? Pour le Club de tennis, c'est ce qui se passe, on a le club sportif d'un côté et le gestionnaire de la structure. Est-ce qu'il n'y a pas une clarification à opérer sur ces activités ? Ce sera peut-être débattu lors d'un prochain contrat ?

M. REYNIER : Lors du prochain contrat, oui, mais pour l'instant ce n'est pas le cas.

M. le Maire : Oui, il n'y a pas de problème. On ne passe pas au vote parce qu'il n'y a pas de vote, on prend acte.

Il est pris acte de la communication du rapport.

33 - COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SERVICE PUBLIC DELEGUE POUR LA GESTION DES TENNIS MUNICIPAUX ET DE LA SALLE DE CONVIVIALITE DU CLUB HOUSE DU STADE GEORGES SUANT POUR L'ANNEE 2022

(Rapporteur : M. Patrick REYNIER)

M. REYNIER : Conformément à l'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales, l'association Tennis club d'Antony a établi son rapport d'activité du service public délégué pour la gestion des tennis

municipaux et de la salle de convivialité du club House. Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir prendre acte de la communication de ce rapport qui a été présenté à la commission consultative des services publics locaux.

Mme HUARD : Je lis toujours les rapports avec intérêt et c'est pour cela que je vous pose des questions : il y a une redevance qui est prévue de 34.000 € environ alors qu'il était budgété 21.000, pourtant la part variable n'est que de 1.195 €, donc un montant que l'on n'explique pas par la part variable.

Et d'autre part, on constate que le budget total d'entretien n'a pas été consommé, alors comme on avait déjà relevé ce point de la concession avec un risque de déficit d'entretien du fait qu'on a confié cet entretien au club alors qu'il était assuré par les services municipaux précédemment, quelle est la raison de ce déficit d'entretien ?

M. REYNIER : Je voudrais rappeler que dans le contrat d'affermage l'entretien revient entièrement au club. Ce n'est plus à la Ville de s'en occuper. Donc c'est eux qui s'en occupent, c'est eux qui achètent la terre battue, c'est eux qui nettoient, c'est eux qui achètent les filets.

Mme HUARD : Ce n'est pas le cas...

M. REYNIER : Non, il ne faut pas dire que ce n'est pas fait, il y a peut-être des retards des fois sur l'entretien mais ils ont intérêt à le faire, c'est dans l'intérêt des adhérents. Les adhérents seraient les premiers à

se plaindre si les terrains n'étaient pas correctement entretenus. Non, il n'y a pas de souci, nous on vérifie, quand il y a des soucis, on va leur dire, on n'a pas de problème de nettoyage pour l'instant, cela se passe bien. Et du coup, c'est le club qui gère les activités et le nettoyage des installations et les adhérents ont envie d'avoir des installations impeccables ; le club qui gère ces installations fait le maximum pour rendre ces installations correctes.

M. le Maire : Très bien. Vous êtes rassurée, Mme Huard ? Le club marche bien. Il y a 1.200 adhérents...

M. REYNIER : 1.200 adhérents et ils ont déjà commencé les réinscriptions, ça marche très fort.

M. le Maire : Il y a 1.200 adhérents qui sont au club. Pour ceux dont on parle là, à la DSP, il y a combien à peu près de joueurs ? des joueurs qui ne sont pas inscrits au club et qui sont dans la DSP ? Parce que la DSP, elle n'est pas faite pour les joueurs du club, Elle est faite pour ceux qui ne veulent pas être au club mais qui veulent quand même jouer au tennis. Dans les autres villes, c'est impossible, si vous n'êtes pas inscrit au club, vous ne jouez pas au tennis à moins d'avoir un tennis chez vous. A Antony c'est possible, on a gardé, nous, la possibilité de jouer au tennis sans être inscrit au club grâce à cette DSP. Et les terrains sont bien entretenus.

Il est pris acte de la communication du rapport.

**34 - COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SERVICE
PUBLIC DELEGUE POUR LA GESTION DU FUNERARIUM POUR
L'ANNEE 2022**

(Rapporteur : Mme Christiane ENAME)

(Lecture du rapport de présentation)

M. le Maire : Avez-vous des questions sur la gestion du funérarium ? Madame Chabot.

Mme CHABOT : Quand on avait eu la dernière fois avec le changement de prestataire la discussion au conseil municipal, j'avais souligné que si un décès survenait un jour férié, ou la veille ou un dimanche, le funérarium serait fermé deux jours, et j'ai vu avec plaisir qu'ils ont changé les règles après cette intervention, c'est mentionné en début de rapport, donc je tiens à remercier la SAEMPF qui a pris en compte ce point qui me paraît important effectivement ; cela permet aux familles de pouvoir se recueillir et de voir leur défunt y compris si un jour férié suit un dimanche, suit ou précède.

M. le Maire : C'est la société de la Ville de Paris. Vous le savez ? Elle a connu des problèmes autour de tout cela.

Mme CHABOT : Initialement ce n'était pas prévu, le funérarium pouvait être fermé deux jours de suite...

M. le Maire : Ce n'était pas normal.

Mme CHABOT : Si, si !

M. le Maire : Vous avez raison mais ce n'était pas normal. Vous n'avez pas de question autre sur ce rapport ?

Il est pris acte de la communication du rapport.

M. le Maire : Nous avons donc terminé, y a-t-il des questions diverses ?

- Questions diverses

Mme REMY-LARGEAU : Ma question va être relativement courte : c'est au sujet des dispositions qui sont prises -ou pas- par la municipalité pour faire face à cet été qui va être chaud, le printemps l'a déjà été. La première question concerne l'ouverture des lieux publics. Au CCAS on a réabordé la question que j'avais déjà posée et il m'avait été répondu, si ma mémoire ne me fait pas défaut, que serait élaborée une liste des lieux qui resteraient ouverts et qui permettraient donc aux personnes, notamment aux personnes âgées qui peuvent se déplacer, de trouver un peu de fraîcheur ; donc je voulais savoir où en était l'élaboration de cette liste ?

Et puis une deuxième question concernant l'installation de fontaines à eau potable : cela faisait partie d'un projet soumis lors des budgets participatifs et indépendamment ou pas d'ailleurs de ces budgets

participatifs, qu'est-ce qui est envisagé au niveau de la Ville ? Voilà les deux questions. Merci.

Mme DESBOIS : Question très rapide. Est-ce que vous pourriez, je crois que vous aviez prévu de le faire, nous faire un état s'il vous plaît... ?

M. le Maire : De quoi ?

Mme DESBOIS : Un état par rapport aux événements actuels, ce qui s'est passé sur la commune hier soir. Faire un petit état s'il vous plaît.

M. le Maire : Alors pour le moment, pour cette nuit, tout va bien. Pour le moment, tout va bien, malheureusement on ne peut pas encore dire que c'est fini parce que souvent les événements dramatiques arrivent après minuit. Donc on évite de se féliciter trop vite. Pour la nuit dernière par contre, là oui, il y a eu de l'activité ; alors moins sur Antony que sur les villes voisines : à Clamart par exemple on a brûlé un tramway, et cela a conduit le Maire de Clamart à décider d'un couvre-feu, c'est la seule ville de France qui a décidé un couvre-feu. Nous on ne l'a pas fait, pas ce soir et on n'a pas l'intention de le faire, pour le moment en tout cas.

Hier il y a eu une émeute rue de l'Annapurna. Je vais passer la parole plutôt à Saïd qui a vécu en direct toute la nuit cette émeute et qui va pouvoir vous en parler.

M. AÏT-OUARAZ : Merci. En réponse à votre question, comme vous le savez, les villes franciliennes et même au-delà mais restons sur la région parisienne, font face à un certain nombre d'émeutes urbaines ; en ce qui

nous concerne sur Antony, hier un premier regroupement est apparu autour de 22h mais a été assez limité, et a été assez vite dispersé. C'était vraiment des très jeunes, des 14-18 ans, et donc les choses se sont corsées après minuit, à partir de 0h30 précisément, sur les secteurs Esterel et Tabarly où le hall de Tabarly a été incendié ; et il y a eu je dirais des incendies, de feux de poubelles. Alors je vous donne des éléments plus détaillés si vous voulez, si vous avez toute la nuit ? Il y avait à peu près une cinquantaine de jeunes sur le secteur Esterel-Tabarly, des Antoniens mais aussi quelques Massicois, donc incendie au niveau du hall Tabarly, des containers poubelles renversés tout le long de l'avenue Kennedy et du magasin Raboni jusqu'à l'Esterel, en limite d'Antony et de Massy, et quelques containers complémentaires entre Noyer Doré, Esterel, à l'angle Mont-Blanc et Kennedy, donc à peu près 8 feux de poubelles.

Concernant les feux de véhicules, aucun véhicule n'a été brûlé, ce qui est plutôt une exception dans le secteur si l'on regarde ce qui s'est passé au niveau des villes voisines, il y a eu juste un scooter. Donc en résumé : pas de véhicule brûlé, pas de blessé, pas d'interpellation, ce qui est déjà une très bonne nouvelle si l'on compare avec nos villes voisines ; en revanche notre Centre Eric Tabarly a un peu souffert de dégâts, quelques autres dégâts, un candélabre, une vitrine et un feu de

signalisation. Donc j'insiste vraiment sur ce point : pas de blessé, pas d'interpellation, et zéro véhicule brûlé.

Maintenant concernant les mesures prises aujourd'hui : le site Tabarly est sécurisé pour éviter que d'autres jeunes y pénètrent ; l'ensemble des encombrants tant sur le patrimoine de Hauts-de-Bièvre Habitat que sur le patrimoine de la Ville a été évacué, les points d'apport volontaire également, tout ce qui peut servir de projectile a été isolé, et nous avons des équipes renforcées, que ce soit au niveau des services techniques mais également au niveau de notre équipe de médiation, on a des médiateurs sur place qui effectivement échangent avec les jeunes.

En parallèle, notre fameux réseau de vidéoprotection fonctionne très bien, nous remonte de très bonnes informations, nous permet d'avoir des patrouilles virtuelles et permet d'identifier très rapidement des regroupements de jeunes et de pouvoir passer l'information aux services concernés, que ce soit la police ou les pompiers. D'ailleurs le commissariat de police dispose d'un report d'images et peut consulter les différentes images. Voilà concernant les mesures de prévention.

Je tiens à remercier nos équipes municipales qui depuis très tôt ce matin se sont affairées à nettoyer et à réparer. On vient de faire un tour sur le quartier, le quartier est plutôt propre et ordonné, et très calme. Ce n'est que le début de la soirée, donc on va voir comment les choses vont se poursuivre.

En termes de mesures, parce que c'est aussi important, il y a des mesures judiciaires mises en place. Le Parquet est pleinement mobilisé au niveau d'une réponse face à ces actes de délinquance ; il y a une cellule de proximité qui est mise en place au niveau du Parquet. Pour le moment aucune interpellation sur Antony, on n'en a pas encore eu besoin concernant des interpellations, par contre il y a des images disponibles concernant les dégradations. Si vous avez d'autres questions, je suis à votre disposition.

M. MAUGER : Merci pour ce bilan détaillé. Effectivement, on peut se réjouir du fait qu'Antony n'a pas connu ce qu'ont pu connaître les villes voisines, là je pense qu'on est encore à l'heure de l'émotion qui va parfois jusqu'à la colère face à ce qui s'est passé à Nanterre avec ce jeune abattu par la police. Il y a quand même 40 ans, en 1983, il y a eu la Marche pour l'égalité et contre le racisme, une marche organisée suite à un tir de policier sur un jeune. Je pense qu'au bout de 40 ans on peut se dire qu'on n'a pas encore sans doute résolu le problème, il serait temps au niveau des autorités, au niveau du Gouvernement, que l'on s'attaque véritablement aux problèmes que l'on connaît actuellement. Là on est à l'heure de l'émotion. J'ai vu hier qu'une mairie annexe avait été brûlée ; je pense qu'il faut que l'on ait à cœur de passer le message qu'il ne faut pas s'attaquer à tout ce qui est service public, biens et ainsi de suite, mais en revanche il

faut que l'on adresse vraiment les problèmes qui sont soulevés et que tout le monde connait.

Mme DESBOIS : Si je puis me permettre, je rejoins tout à fait l'émotion, par contre quand vous dites qu'il ne faut pas s'attaquer à tout ce qui est service public et institutions, je crois qu'il faut aussi ne pas s'attaquer aux biens, et ne pas s'attaquer non plus aux hommes et aux femmes et aux forces de l'ordre. Je voulais dire cela.

M. le Maire : Très bien. Alors pour compléter ce qu'a dit Saïd, on a aussi monté pour cette nuit une équipe de médiateurs, des vacataires aussi, des médiateurs supplémentaires par rapport à ce que l'on a déjà en permanents, et j'espère qu'ils seront efficaces pour calmer les manifestants et éviter qu'ils ne s'en prennent aux forces de l'ordre. On va voir. Ils sont quatre médiateurs en plus et comme ils sont déjà quatre permanents, ça fait un total de huit médiateurs, on a doublé l'équipe de médiateurs. Est-ce qu'on a terminé ?

M. COLIN : Pour le CCAS, on a une culture d'intervention depuis la Covid et pour le plan canicule, les équipes sont mobilisées, on l'a évoqué pendant le conseil d'administration, il est évident que pour les anciens, pour les uns et pour les autres, on a plusieurs dizaines de bénévoles et puis une quinzaine de personnes qui peuvent être mobilisées en cas de besoin, et puis on pourra recommuniquer si c'est nécessaire. Mais en tout

cas le CCAS est mobilisé pour suivre tout cela. C'est vrai que l'humain c'est la richesse, et on a besoin de prendre soin les uns des autres.

Mme REMY-LARGEAU : On l'a vu effectivement en conseil d'administration, mais justement ma question était complémentaire, c'est-à-dire qu'au-delà des bénévoles qui assurent une permanence téléphonique, ma question portait sur l'ouverture des lieux publics et vous aviez parlé d'une liste qui devait être réalisée.

Et ma deuxième question portait sur les fontaines à eau potable. Les fontaines à eau qui faisaient partie d'un projet participatif, pour que le tout-venant puisse se désaltérer.

M. le Maire : En tout cas pour savoir quels sont les lieux qui sont ouverts, lisez le BMO, lisez Vivre à Antony et vous aurez tous les éléments, tous les renseignements. Il y a tout là-dedans. C'est une très bonne lecture, malgré la publicité...

Nous avons terminé, merci beaucoup.

(La séance est levée à 0h10.)